

L'activité économique ralentit sans entrer en récession

Insee Conjoncture Corse
Bilan économique 2023

n° 49

Juin 2024



Coordination

Insee Corse

Résidence du Cardo
Rue des Magnolias
CS 70 907
20 700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication

Christophe Basso

Rédactrice en chef

Déborah Caruso

Contributeurs

Martine Agostini (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Dreal)

Bernard Benitez (Banque de France)

Clément Bortoli (Institut national de la statistique et des études économiques – Insee)

Vincent Delor (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – Draaf)

Marie Geronimi (Direction régionale des finances publiques – DRfip2A)

Arnaud Luciani (Institut national de la statistique et des études économiques – Insee)

Marie-Pierre Nicolaï (Institut national de la statistique et des études économiques – Insee)

Philippe Pailler (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – Draaf)

Valérie Torre (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – Dreets)

Gaston Vermersch (Institut national de la statistique et des études économiques – Insee)

Jean Walgenwitz (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Dreal)

Bureau de presse

06 83 89 38 90

© Insee 2024

www.insee.fr

Les différentes analyses de ce bilan économique 2023 ont été rédigées par l'Insee ainsi que les partenaires suivants : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Dreal ; Urssaf ; Banque de France ; Direction régionale des finances publiques – DRfip2A, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Dreal, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – Draaf. Nous les remercions vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2024. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s	résultat non significatif
€	euro
M	Million
Md	Milliard

Sommaire

Synthèse régionale	7
2023 : L'activité économique ralentit sans entrer en récession	
Contexte national	8
En 2023, le décalage conjoncturel entre les États-Unis et les différentes économies européennes s'est confirmé	
Emploi salarié	10
Statu quo pour l'emploi salarié en 2023	
Chômage et politiques de l'emploi	12
Le chômage augmente, mais il reste à un niveau bas	
Démographie des entreprises	14
La croissance des créations d'entreprises ralentit et les défaillances se rapprochent de leur niveau d'avant crise	
Économie des entreprises et des ménages	16
En 2023, le « pouls » de l'économie insulaire ralentit	
Économie des entreprises	18
Une croissance globale modérée des chiffres d'affaires et des investissements différenciés selon les secteurs d'activité	
Agriculture	20
Une agriculture à deux vitesses	
Construction	22
Bilan annuel maussade pour la construction, principalement en Haute-Corse	
Transports	24
En 2023, le trafic de passagers est stable, mais en perte de vitesse en cœur de saison	
Tourisme	26
Coup de frein sur la fréquentation des campings, des hôtels et des autres hébergements collectifs de tourisme	
Définitions	28

2023 : L'activité économique ralentit sans entrer en récession

En 2023, les économies mondiale, nationale et régionale résistent malgré un début de décennie marqué par une succession de chocs. La guerre en Ukraine succède à la crise sanitaire (Covid-19) avec pour conséquence une crise énergétique conjointement à une crise environnementale, sans compter le conflit au Moyen-Orient.

En 2023, en France, ces événements ont pour conséquence une inflation toujours élevée (+4,9 %), mais dont la tendance à la baisse se poursuit. De plus, le Produit Intérieur Brut (PIB) progresse de 0,9 % et marque ainsi un ralentissement de la croissance.

En Corse, l'activité économique évolue positivement, bien que freinée par une fréquentation touristique en baisse au cœur de la saison. Mesurée via le nombre d'heures rémunérées, l'activité insulaire croît ainsi de +0,8 % par rapport à 2022. Le premier semestre de l'année est tonique, mais un fort ralentissement au second entraîne une activité atone en fin 2023.

Sur l'année, le trafic de passagers est stable par rapport à 2022. Ainsi, 8,2 millions de voyageurs transitent

par les ports et les aéroports de Corse, hors croisiéristes. Cependant, les professionnels du tourisme connaissent une baisse de leur activité au cœur de la saison estivale, en lien notamment avec la moindre fréquentation des lignes low cost. Dans l'hébergement, la baisse concerne le nombre de nuitées tout comme le chiffre d'affaires, surtout dans les campings.

Autre secteur particulièrement touché, la construction subit de plein fouet la hausse des taux d'intérêt, mise en œuvre pour freiner l'inflation. Les autorisations de construire et les démarrages de chantiers se rétractent, alors que les mises en vente de logements neufs sont au plus bas. Cependant, les deux départements corses suivent des trajectoires diamétralement opposées, la Corse-du-Sud tirant son épingle du jeu en cette période compliquée pour le secteur. Dans le BTP, l'exercice 2023 se dessine en demi-teinte face à une baisse conjuguée de la demande privée et publique.

Les difficultés rencontrées par l'hébergement-restauration et la construction ont cependant peu d'impact sur l'emploi. Avec 129 000 emplois

salariés, il reste stable, notamment grâce aux transports, aux activités financières et à l'industrie. À noter que l'année 2023 marque la fin de douze années de hausses consécutives de l'emploi en Corse.

En parallèle, le taux de chômage repart à la hausse (+0,4 point sur un an). Il reste un point en deçà du niveau national.

La vigueur des créations d'entreprises s'atténue. Elle reste principalement le fait de créations de micro-entreprises. Dans le même temps, le nombre de défaillances d'entreprises remonte pour retrouver le niveau d'avant crise.

Enfin, parmi les cultures emblématiques de l'île, la viticulture atteint une production historique et de qualité. L'agrumiculture reste dans sa moyenne de production quinquennale et diversifie ses débouchés. La châtaigne corse se rétablit suite aux épisodes d'affections parasitaires et de nouvelles productions, comme celle des avocats, se développent. En revanche, l'oléiculture et la filière animale sont en proie aux difficultés. ●

[Christophe Basso \(Insee\)](#)

En 2023, le décalage conjoncturel entre les États-Unis et les différentes économies européennes s'est confirmé

En 2023, le décalage conjoncturel entre les États-Unis et les différentes économies européennes s'est confirmé ► **figure 1**. La croissance américaine a ainsi atteint +2,5 % contre +0,6 % dans la zone euro, où l'activité a été globalement éteinte tout au long de l'année, et +0,1 % au Royaume-Uni. Parmi les principales économies de la zone euro, la France et l'Italie ont connu une dynamique de croissance globalement assez proche en 2023 (+1,1 % en France et +1,0 % en Italie). Le moteur allemand a quant à lui calé (croissance nulle en 2023), tandis que l'économie espagnole a poursuivi son rattrapage (+2,5 %).

L'Europe est restée exposée à des prix énergétiques élevés, bien qu'en repli, et a pâti des effets du resserrement monétaire. L'économie américaine y a été moins sensible, bénéficiant de puissants soutiens budgétaires. En Chine, passé le rebond consécutif à la réouverture de l'économie, la croissance s'est stabilisée à un rythme sensiblement inférieur à celui de la décennie 2010, pénalisée notamment par la contraction du secteur immobilier. Le ralentissement chinois a, toutefois, un effet global ambigu pour l'économie française : s'il freine l'activité via les canaux commerciaux, il contribue en revanche à la détente des prix des matières premières et constitue ainsi un facteur de soutien.

En France, la croissance de l'économie a été modérée en 2023 : le PIB (en volume) a augmenté de 0,9 % en données brutes (+1,1 % en données corrigées des jours ouvrables), après une hausse de 2,6 % en 2022. La production a ralenti (+1,5 % en volume après +4,1 %).

La croissance de la production est principalement portée par les services marchands, qui ralentissent mais sont en hausse de 2,4 %, et en particulier par les services aux entreprises et d'information-communication. La production en construction est quasi stable (-0,1 %), mais cette stabilité masque un repli important dans la construction de logements neufs que compense la bonne tenue des activités d'entretien-amélioration et de génie civil. La production industrielle rebondit (+0,5 % après -0,4 %), avec des situations très contrastées suivant les branches. La production de matériels de transport, encore très dégradée en 2022 par rapport à son niveau d'avant-crise, accélère nettement en 2023 (+11,3 % après +7,8 %), les difficultés

d'approvisionnement s'atténuant. À l'inverse, la production d'« autres produits manufacturés » se replie de nouveau (-3,6 % après -0,9 %), notamment pour les industries les plus énergivores (chimie, papeterie, métallurgie), très pénalisées par la hausse des prix de l'énergie.

L'emploi salarié a nettement ralenti en 2023, augmentant de 0,6 % sur l'année (soit 156 000 créations nettes d'emploi entre fin 2022 et fin 2023), après +1,4 % en 2022 (soit +376 000 emplois) et +3,2 % en 2021 (soit +814 000 emplois). Le taux de chômage au sens du BIT s'est stabilisé en fin d'année à 7,5 % de la population active. Il est supérieur de 0,4 point à son niveau de fin 2022, qui était le plus bas depuis 1982. La hausse progressive du chômage depuis lors résulte du ralentissement de l'emploi alors que la population active est restée dynamique.

Le pouvoir d'achat des ménages a rebondi, malgré une inflation qui demeure élevée

Après être resté pendant près d'un an sur un plateau autour de +6 %, le glissement annuel des prix à la consommation en France a nettement diminué à partir du printemps 2023, du fait notamment du ralentissement des prix des produits pétroliers et des produits alimentaires ► **figure 2**. L'inflation est néanmoins restée relativement élevée : en moyenne annuelle, elle s'est établie à +4,9 %, en 2023 après +5,2 % en 2022. L'alimentation a été la principale contributrice à l'inflation d'ensemble entre septembre 2022 et septembre 2023. Dès avril 2023 cependant, les prix des produits alimentaires ont nettement ralenti, en raison du reflux des prix des produits agricoles depuis leur pic de mai 2022. De même, la contribution des prix des produits manufacturés à l'inflation d'ensemble a reflué à compter du milieu d'année. Ce sont désormais les prix des services, tirés par la dynamique des salaires, qui soutiennent l'inflation.

En ce qui concerne les rémunérations, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles et le **salaire mensuel de base** (SMB) ont été dynamiques en termes nominaux (respectivement +4,1 % et +4,3 %). Cependant, ils ont de nouveau reculé en termes réels (respectivement -0,8 % et -0,6 %). Comme en 2022, ces reculs inédits traduisent le fort dynamisme des prix sur

la période récente. En deux ans, le recul du SMB réel atteint ainsi 2,5 %.

En 2023, le pouvoir d'achat des ménages a accéléré (+0,8 %, après +0,3 % en 2022, ► **figure 3**). Les revenus nets d'activité ont ralenti mais sont restés dynamiques (+5,0 % après +7,2 % en 2022). Les prestations sociales en espèces ont augmenté de 4,7 % après +1,7 %, sous l'effet principalement des revalorisations des retraites (effet en année pleine de la revalorisation de juillet 2022 et revalorisation résiduelle de janvier 2023) : les retraites ont ainsi progressé de façon soutenue (+5,3 %). Les revenus du patrimoine, corrigés de l'effet SIFIM, accélèrent en 2023 (+7,5 % après +5,8 %) sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt et de versements dynamiques de dividendes et des autres revenus d'investissement. Au total, le revenu disponible brut (RDB) hors effet SIFIM de l'ensemble des ménages a accéléré (+5,8 % après +5,0 %).

La consommation des ménages a progressé à un rythme proche du pouvoir d'achat (+0,8 %), si bien que le taux d'épargne des ménages s'est quasiment stabilisé (16,9 % après 16,8 %). Le taux d'épargne reste à un niveau nettement plus élevé que sa moyenne entre 2009 et 2019 (14,7 %). La consommation en produits alimentaires a continué de baisser (-3,6 %, après -3,2 % en 2022). Ces produits sont les plus marqués par l'inflation, avec une hausse des prix de 11,3 % en 2023 (après +6,3 % en 2022). Également très marquée par l'inflation, la consommation en biens énergétiques diminue de nouveau fortement comme en 2022 (-2,5 % après -3,3 %). À l'inverse, la consommation des ménages en services reste dynamique, en particulier dans l'information-communication (+5,6 %), dans les services de transport (+6,7 %) et dans l'hébergement-restauration (+5,5 %).

L'investissement des ménages a sombré, celui des administrations et des entreprises a résisté

En réponse à la hausse de l'inflation, les principales banques centrales, dont la Banque centrale européenne à partir de l'été 2022, ont procédé à un resserrement rapide des politiques monétaires, entraînant une augmentation du coût du crédit pesant sur l'investissement des entreprises comme

des ménages. Ce dernier est de nouveau en forte baisse (-8,5 %), pénalisé par la baisse de l'investissement en construction (-5,6 %) et par celle des achats de biens immobiliers (-18,4 % d'investissement en services techniques, comprenant les frais de notaires). L'investissement des entreprises non financières progresse au même rythme qu'en 2022 (+2,7 % après +2,9 %), toujours porté par l'investissement en services d'information-communication. Au total, l'investissement se redresse légèrement en 2023 (+0,4 % en volume après 0,0 %), principalement porté par les investissements des administrations publiques (+6,9 %), qui augmentent dans les matériels de transport, avec notamment la livraison d'un sous-marin.

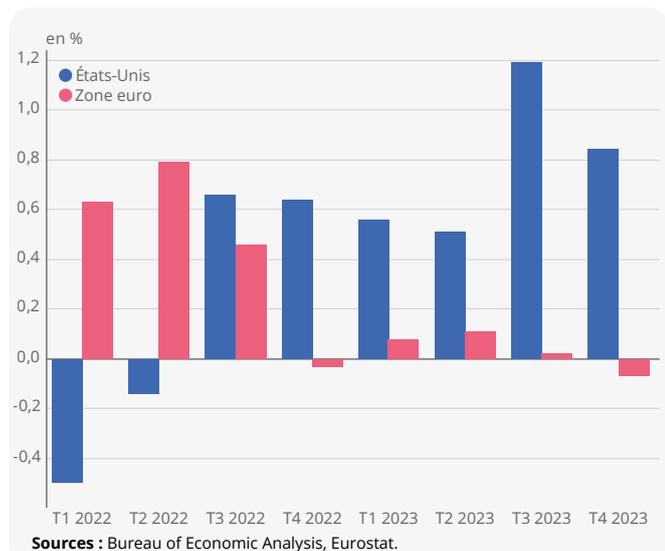
Le solde extérieur de la France s'améliore

En 2023, les flux de commerce extérieur en volume marquent le pas après deux années de forte hausse. Les exportations augmentent encore un peu (+2,1 % après +8,2 %), alors que les importations sont quasi stables (+0,3 % après +8,8 %). Le solde extérieur en volume s'améliore légèrement. Cette amélioration s'explique surtout par les biens, en particulier les biens énergétiques : la France est de nouveau exportatrice nette d'électricité, et ses imports en gaz et en pétrole baissent fortement, les stocks ayant atteint des niveaux très élevés. Les exportations de

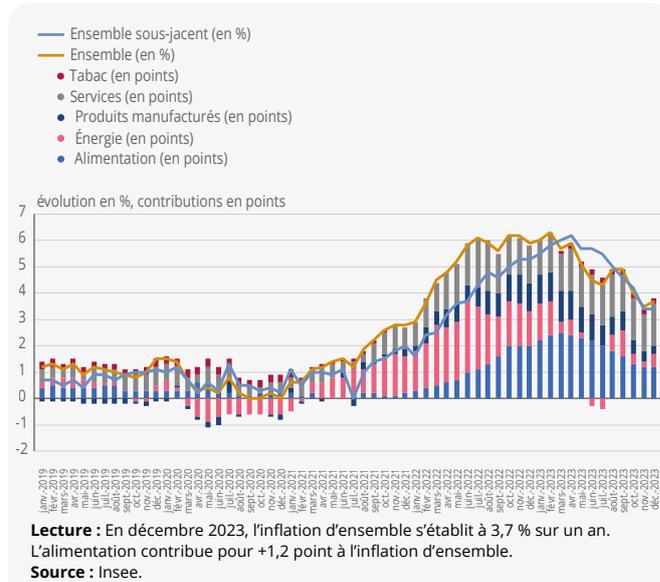
matériels de transport, en particulier en aéronautique, accélèrent nettement, mais les importations, notamment de véhicules électriques, augmentent aussi fortement. Les exportations en volume de services se replient, tirées vers le bas par les exportations de services de transport (-7,5 %), tandis que les importations de services sont en forte hausse, avec notamment +15,1 % de services de transport et +7,7 % de services aux entreprises. Au final, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été nettement positive en 2023 (+0,6 point), en partie compensée par un mouvement de déstockage (-0,4 point) ► **figure 4**.

Clément Bortoli, Gaston Vermersch (Insee)

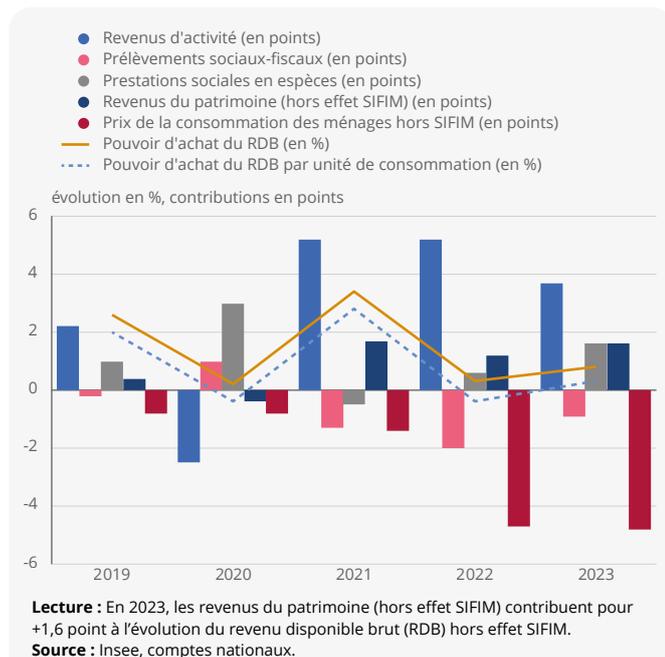
► 1. Croissance trimestrielle du PIB dans la zone euro et aux États-Unis



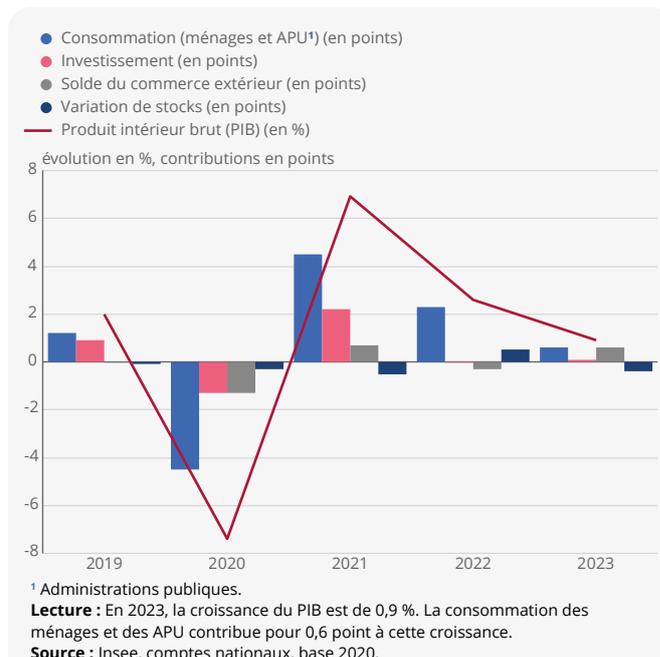
► 2. Inflation en France et contributions par poste



► 3. Variations annuelles du pouvoir d'achat et contributions de ses principales composantes



► 4. Évolution du PIB en volume et contributions à cette évolution



Statu quo pour l'emploi salarié en 2023

En Corse, avec 129 000 emplois au 31 décembre 2023, l'emploi salarié se stabilise sur un an après douze années de croissance ininterrompue. Parallèlement, les déclarations préalables à l'embauche diminuent nettement en 2023. Les effectifs du tertiaire marchand marquent le pas. Ils se contractent en particulier dans l'hébergement-restauration, et dans une moindre mesure, dans le commerce. Dans la construction, les pertes d'emploi traduisent le net repli de l'activité. En revanche, l'emploi s'étoffe dans l'industrie.

L'emploi insulaire se stabilise en 2023

Avec 129 000 emplois au 31 décembre 2023, l'emploi salarié insulaire cesse de croître et se stabilise sur un an (+0,1 %). Dans le même temps, en France hors Mayotte, l'emploi progresse de 0,6 %, mais son rythme de croissance ralentit de moitié par rapport à celui de 2022. Sur l'île, l'évolution de l'emploi salarié reste positive en Haute-Corse (+0,5 %) alors qu'elle fléchit en Corse-du-Sud (-0,2 %)

► figure 1.

Depuis le 1^{er} trimestre 2022, la croissance de l'emploi insulaire ralentit progressivement pour devenir nulle en 2023. Cette stabilité des effectifs met fin à douze années de hausse ininterrompue. Au cours du 1^{er} semestre 2023, le rythme de croissance ralentit pour s'établir à +0,1 %. Au 2^e semestre, l'emploi salarié est atone. Le salariat régional marque le pas tout en restant à un point haut historique, avec 8 200 emplois supplémentaires par rapport à l'avant crise sanitaire.

Entre 2017 et 2023, l'emploi régional augmente de 2,1 % en moyenne annuelle contre +1,3 % en France hors Mayotte ► figure 2. Cette évolution reflète par ailleurs les besoins croissants d'une population insulaire qui augmente de 1,0 % en moyenne annuelle au cours de cette période.

Après le rebond de la période post-Covid, l'économie corse décélère en 2023, affectée par les aléas du contexte inflationniste qui pèse sur la consommation des ménages. Après avoir privilégié le territoire national, les touristes français reprennent leurs habitudes de tourisme à l'étranger avec la réouverture totale des frontières. Les arbitrages ont également concerné la fréquentation touristique en baisse par rapport à 2022. Ainsi, ce ralentissement économique se traduit par une inflexion de l'emploi privé (-0,3 %). Le secteur privé totalise 94 200 emplois au 31 décembre 2023.

Hors contrat d'intérim, les Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) collectées en Corse par l'Urssaf se replient de 2,8 % sur un an. La baisse concerne la Haute-Corse et la Corse-du-sud avec respectivement -3,4 % et -2,3 % ► figure 3. Face aux incertitudes économiques, les hésitations des professionnels à embaucher se cumulent

aux difficultés de recrutements de certains secteurs clés de l'économie régionale. Elles induisent un repli des CDI (-7,3 %) et affectent aussi les CDD (-1,7 %). L'hôtellerie-restauration, qui avait profité du rebond des intentions d'embauche en 2022, affiche un recul des DPAE de 2,7 %, en proie à une saison touristique en demi-teinte. Dans le secteur de la construction, le recul des déclarations est encore plus marqué (-10,6 %). Depuis le début de l'année, l'activité du secteur se grippe.

L'emploi marque le pas dans le tertiaire marchand

Avec 59 300 emplois au 31 décembre 2023, le tertiaire marchand concentre 45 % du salariat régional. Les effectifs du secteur se contractent de 0,2 % par rapport à 2022 alors qu'ils sont en hausse au niveau national (+0,4 %). Ainsi, l'emploi marchand régional décroche de son rythme de croissance des cinq dernières années (+2,3 % en moyenne annuelle) ► figure 4.

L'emploi salarié dans l'hébergement-restauration diminue de 1,1 % en un an ► figure 5. Avec 11 700 salariés, il regroupe un cinquième des effectifs du tertiaire marchand. Dans le commerce, qui en concentre un tiers, la décline de l'emploi est plus modérée (-0,4 % en un an). Inversement, l'emploi progresse dans les transports (+0,7 %), et conserve sa tonicité dans les activités financières et d'assurance, en hausse de 2 %.

Le tertiaire non marchand, qui englobe en majorité les effectifs du secteur public, progresse quant à lui de 1,0 %. Sa part dans l'emploi reste stable avec 47 200 emplois en fin d'année, soit 37 % de l'emploi salarié régional.

L'emploi se dégrade dans la construction

Avec 12 400 postes au 31 décembre 2023, la construction représente 10 % de l'emploi salarié insulaire. Sur un an, les effectifs du secteur diminuent de 1,8 %, soit un repli plus marqué qu'au niveau national (-0,7 %).

La baisse est plus importante en Corse-du-Sud (-3,0 %) qu'en Haute-Corse (-0,5 %). Ce repli traduit l'importance du ralentissement de la production dans le bâtiment en 2023. Les conditions d'accès aux crédits immobiliers plus restrictives pour les ménages, et les aléas de recrutement auxquels se heurtent les professionnels pénaliseraient les ventes de logements et les mises en chantier. Entre 2017 et 2022, avec une croissance de +3,9 % en moyenne annuelle, le secteur contribuait activement à l'essor de l'emploi salarié corse.

L'emploi progresse dans l'industrie insulaire

Avec 7 600 emplois au 31 décembre 2023, l'industrie représente 6 % du salariat régional. Sur un an, l'emploi industriel insulaire se réoriente à la hausse, après une stabilité observée en 2022. Il progresse de 1,7 % par rapport à la fin de l'année précédente. Sa croissance est comparable à l'évolution annuelle moyenne qu'il affiche entre fin 2017 et fin 2022 (+1,6 %). Dans le même temps, en France hors Mayotte, l'emploi progresse de 1,1 % en un an contre 0,6 % en moyenne quinquennale.

Dans l'agro-alimentaire, les effectifs augmentent de 1,1 % en un an. Avec 2 900 emplois au 31 décembre 2023, ils représentent 38 % des salariés de l'industrie régionale. L'emploi s'accroît plus fortement dans la production d'énergie, eau et déchets (+2,9 %), second sous-secteur le plus important avec 2 600 salariés. Enfin, l'emploi salarié agricole se replie de 3,5 % en fin d'année. Avec 2 600 emplois, il représente 2 % de l'emploi salarié régional. ●

Marie-Pierre Nicolai (Insee)

► Pour en savoir plus

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse.
- Stat'UR Corse, Urssaf Conjoncture Corse.

► 1. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité

	Emploi au 31/12/2023 (milliers)	Évolution entre fin 2022 et fin 2023						Ensemble
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	
Corse-du-Sud	65,1	-1,6	0,5	-3,0	-0,7	5,6	1,0	-0,2
Haute-Corse	63,8	-4,2	2,8	-0,5	0,3	-0,3	0,9	0,5
Corse	129,0	-3,5	1,7	-1,8	-0,2	2,5	1,0	0,1

Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 3. Déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en 2023

	CDD			CDI			Ensemble		
	Effectifs (milliers)	Part(%)	Évolution 2023-2022 (%)	Effectifs (milliers)	Part(%)	Évolution 2023-2022 (%)	Effectifs (milliers)	Part(%)	Évolution 2023-2022 (%)
Corse	73	100	-1,7	17	100	-7,3	90	100	-2,8
Corse du Sud	40	56	-0,7	9	54	-8,7	50	55	-2,3
Haute Corse	32	44	-2,9	8	46	-5,5	40	45	-3,4
Industrie	2	3	-4,9	1	7	4,5	3	4	-4,7
Construction	3	4	-11,3	3	18	-10,0	6	6	-10,6
Tertiaire marchand	59	81	-2,4	11	66	-7,7	70	78	-3,3
Dont commerce	11	15	-8,4	4	24	-8,6	15	16	-8,4
Dont hébergement	25	34	-2,4	3	18	-5,0	28	31	-2,7

Source : Déclarations préalables à l'embauche hors intérim, données brutes, Acoiss-Urssaf.

► 5. Emploi salarié total par secteur d'activité

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2023 (milliers)		Évolution entre 2022 et 2023		Évolution annuelle moyenne entre fin 2017 et fin 2022 ¹	
	Corse	France hors Mayotte	Corse	France hors Mayotte	Corse	France hors Mayotte
Agriculture	2,6	-3,5	-0,4	5,7	1,9	
Industrie	7,6	1,7	1,1	1,6	0,6	
Industrie agroalimentaire	2,9	1,1	0,8	1,7	1,7	
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	2,6	2,9	2,1	1,4	1,1	
Biens d'équipement	0,2	5,4	2,0	5,6	0,4	
Matériels de transport	0,2	-0,6	1,8	-7,6	-0,5	
Autres branches industrielles	1,8	0,7	0,5	2,5	0,3	
Construction	12,4	-1,8	-0,7	3,9	2,9	
Tertiaire marchand	59,3	-0,2	0,4	2,3	1,8	
Commerce	19,6	-0,4	0,4	2,2	1,4	
Transports	7,3	0,7	0,8	1,3	0,9	
Hébergement - restauration	11,7	-1,1	1,4	3,3	2,5	
Information - communication	1,6	1,1	-0,1	3,3	4,1	
Services financiers	2,7	2,0	1,5	1,6	1,1	
Services immobiliers	1,1	-2,4	-2,9	2,1	2,2	
Services aux entreprises hors intérim	9,0	-0,9	1,5	2,1	2,8	
Intérim	0,6	2,5	-6,6	4,0	0,2	
Services aux ménages	5,6	1,1	1,0	2,4	1,1	
Tertiaire non marchand	47,2	1,0	0,9	1,3	0,4	
Total	129,0	0,1	0,6	2,1	1,3	

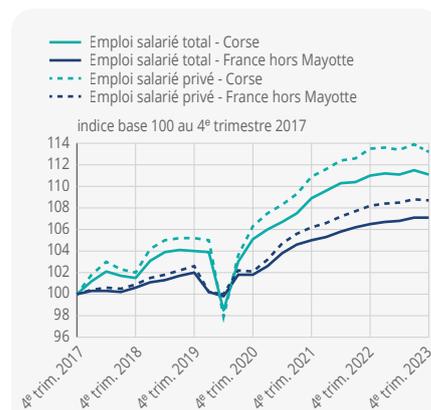
¹ Évolution qui aurait été observée pour l'emploi salarié total du secteur pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 2. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié

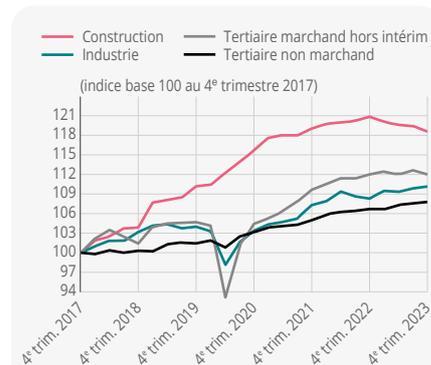


Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 4. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en chômage partiel et en arrêt maladie).

Le chômage augmente, mais il reste à un niveau bas

Fin 2023 en Corse, le taux de chômage s'établit à 6,5 % de la population active, soit une hausse de 0,4 point sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (cat. A) repart également à la hausse mais de façon moins soutenue que pour les personnes qui cumulent une activité réduite et la recherche d'un autre emploi (cat. B et C). Tous les publics pâtissent de cette augmentation à l'exception des chômeurs de longue durée, leur repli est néanmoins plus modéré qu'en 2022. Dans ce contexte, l'accompagnement des jeunes se développe avec les contrats d'engagement jeune tandis que le recours aux contrats aidés s'amointrit.

Le chômage repart à la hausse

Fin 2023, le taux de chômage repart à la hausse en Corse. Il s'établit à 6,5 % de la population active ► **figure 1** et augmente de 0,4 point sur un an. L'évolution concerne les deux départements ► **figure 2**. Le taux de chômage de la Haute-Corse (7,0 %) reste cependant supérieur de 0,9 point à celui de la Corse-du-Sud (6,1 %).

Au niveau national, il évolue au même rythme mais s'élève à 7,5 %, soit 1 point au-dessus du taux régional. Le taux de chômage insulaire figure ainsi parmi les plus bas de France après les Pays de la Loire, la Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes. Il est également inférieur de 1,3 point par rapport à la situation d'avant crise sanitaire.

Le recours à l'activité réduite s'accroît

Fin 2023, le revirement se confirme également pour les 19 340 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B & C à France Travail ► **figure 3**. Leur nombre augmente de 2,2 % sur un an, après le recul de 2022. La hausse est davantage marquée en Haute-Corse où elle atteint +2,8 % ► **figure 4** contre +1,5 % en Corse-du-Sud ► **figure 5**. Le niveau régional reste cependant inférieur à la situation de fin 2019.

Au niveau national, la demande d'emploi est stable (+0,3 %).

La hausse régionale s'explique par la progression du nombre de demandeurs d'emploi sans activité (cat. A avec +1,5 %), majoritaires. Cette dernière s'accompagne d'une augmentation de 3,7 % du nombre de personnes qui cumulent une activité réduite courte (cat. B) ou longue (cat. C) et la recherche d'un autre emploi. Ainsi, le recours à l'activité réduite devient plus fréquent. Il représentait un quart des demandeurs d'emploi de catégories A, B & C fin 2019 contre un tiers d'entre eux aujourd'hui.

Au niveau national, l'évolution de la demande d'emploi est imputable aux seules catégories B & C (+1,5 %) qui représentent 44 % des demandeurs d'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A recule de 0,6 %.

En Corse, les jeunes de moins de 25 ans représentent 2 380 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail fin 2023 et sont les plus concernés par la hausse (+6,2 % sur un an). Cette situation doit cependant être relativisée, ces derniers atteignant un niveau bien en deçà de la situation d'avant crise sanitaire (-14,7 %). Les seniors pâtissent un peu moins de cette dégradation avec une augmentation de 0,9 %. C'est également le cas de la demande d'emploi féminine dont la progression est moins marquée que celle des hommes (+1,6 % contre +3,0 %). En revanche, avec 27,3 % des inscrits, la demande d'emploi de longue durée continue de reculer mais moins qu'en 2022 (-1,9 % après -16,7 %).

Les mesures d'accompagnement en faveur des jeunes se renforcent

L'insertion des jeunes est une préoccupation des pouvoirs publics qui mettent en place différents dispositifs d'aides à l'emploi et des mesures spécifiques d'accompagnement ► **figure 6**. La mise en œuvre de ces mesures se renforce depuis le mois de mars 2022 avec le contrat d'engagement jeune (CEJ). Ce dispositif, déployé par les quatre missions locales de l'île et France Travail, a permis d'accompagner 3 936 personnes dans la région depuis sa création dont 1 688 premières entrées en 2023. Passerelle vers l'emploi et la qualification, le recours à l'apprentissage se stabilise en 2023 après des hausses très soutenues en 2021 et 2022. Il concerne 2 791 nouveaux contrats en 2023, soit 1,0 % de moins que l'année précédente (29 entrées en moins). Pourtant, au niveau national, il continue sa progression à un rythme ralenti (+1,9 %).

Fin décembre 2023, avec 3 160 apprentis travaillant dans la région, le nombre total de bénéficiaires continue de progresser (+1,9 % sur un an). La hausse est portée par le supérieur (+7,4 %). Le poids du supérieur s'accroît, il représente quatre contrats sur dix fin 2023. Depuis 2019, le nombre d'apprentis est multiplié par 1,6. L'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis, prolongée jusqu'à fin 2024, contribue à cet essor. Les formations du supérieur peuvent y être éligibles alors qu'elles ne le sont pas pour l'aide unique à l'alternance. Depuis le début du dispositif en 2019, 6 475 aides uniques aux employeurs d'apprentis et 8 941 aides exceptionnelles à l'alternance ont été accordées.

Parallèlement, le volume des entrées en contrat de professionnalisation, bien que moins important, s'accroît sur un an avec 345 entrées en 2023.

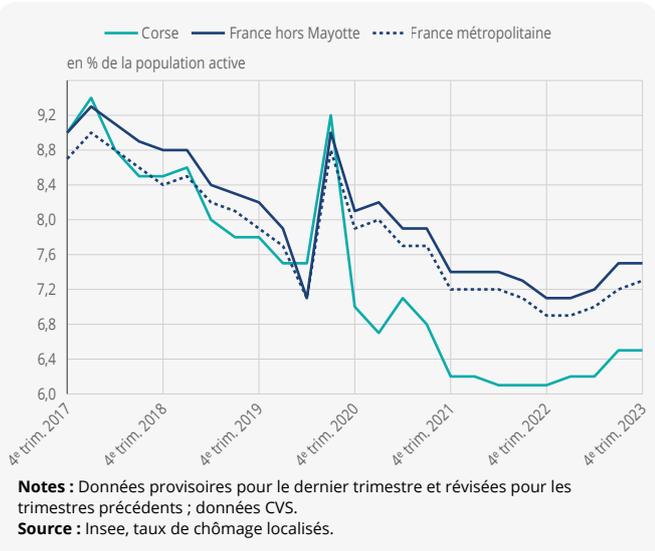
Le recours aux contrats aidés est pourtant en repli

En Corse, comme au niveau national, le nombre d'entrées en contrats aidés diminue. Les parcours emploi compétences, en particulier, qui avaient constitué un des leviers mobilisés pour atténuer l'impact de la crise sanitaire sur le marché du travail, subissent un fort recul en 2023. Un an auparavant, actant d'une amélioration de la situation économique, leur nombre s'était déjà nettement replié. Ce dispositif en déclin représente désormais 180 entrées.

Le nombre de personnes éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de l'insertion par l'activité économique est quant à lui relativement stable avec 1 277 personnes accueillies dans les 38 structures de l'île. ●

Valérie Torre (Dreets)

► 1. Évolution du taux chômage trimestriel



► 2. Taux de chômage trimestriel par département

en % de la population active

Zonage	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	Évolution 2023 T4 / 2022 T4 (points de %)
Corse-du-Sud	5,8	5,8	6,1	6,1	0,4
Haute-Corse	6,6	6,6	6,9	7,0	0,6
Corse	6,2	6,2	6,5	6,5	0,4
France hors Mayotte	7,1	7,2	7,5	7,5	0,4

Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.
Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 3. Demandeurs d'emploi en fin de mois

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2023				Évolution 2023 T4 / 2022 T4	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	8 720	6 000	45	47	3,0	1,4
Femmes	10 620	6 890	55	54	1,6	1,6
Moins de 25 ans	2 380	1 720	12	13	6,2	9,6
De 25 à 49 ans	11 180	7 210	58	56	2,1	1,3
50 ans ou plus	5 780	3 960	30	31	0,9	-1,0
Inscrits depuis un an ou plus	5 280	nd	27	nd	-1,9	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	2 270	nd	12	nd	-8,5	nd
Corse	19 340	12 890	100	100	2,2	1,5
France hors Mayotte	5 397 900	3 032 000	100	100	0,3	-0,6

nd : Données non disponibles.
Note : Données CVS-CJO.
Avertissement : Le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielle.
Source : France Travail-Dares, STMT.

► Avertissement

Une expérimentation d'accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA (BRSA) a été initiée en avril 2023 dans 18 territoires de France. Elle conduit à enregistrer progressivement à France Travail l'ensemble des BRSA de ces territoires. Fin décembre 2023, cette expérimentation concerne environ 15 200 personnes dont 11 000 sont comptabilisées comme demandeurs d'emploi. Les 18 territoires concernés se situent dans les départements de l'Aisne, la Somme, La Réunion, l'Yonne, l'Aveyron, le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Creuse, la Côte-d'Or, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, la Loire-Atlantique, le Loiret, le Rhône, les Vosges, les Pyrénées-Atlantiques et les Yvelines.

► 4. Demandeurs d'emploi en fin de mois - Corse-du-Sud

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2023				Évolution 2023 T4 / 2022 T4	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	4 100	2 820	46	47	3,3	0,7
Femmes	4 800	3 170	54	53	0,2	1,0
Moins de 25 ans	1 040	770	12	13	-1,0	4,1
De 25 à 49 ans	5 170	3 340	58	56	2,6	1,5
50 ans ou plus	2 680	1 880	30	31	0,0	-1,6
Inscrits depuis un an ou plus	2 230	nd	25	nd	-4,7	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	960	nd	11	nd	-12,7	nd
Corse-du-Sud	8 890	5 990	100	100	1,5	0,8
Corse	19 340	12 890	100	100	2,2	1,5

nd : Données non disponibles.
Note : Données CVS-CJO.
Avertissement : Le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielle.
Source : France Travail-Dares, STMT.

► 5. Demandeurs d'emploi en fin de mois - Haute-Corse

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2023				Évolution 2023 T4 / 2022 T4	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	4 620	3 180	44	46	2,7	2,3
Femmes	5 820	3 720	56	54	2,8	2,2
Moins de 25 ans	1 330	950	13	14	10,8	14,5
De 25 à 49 ans	6 010	3 870	58	56	1,5	0,8
50 ans ou plus	3 100	2 080	30	30	1,6	-0,5
Inscrits depuis un an ou plus	3 050	nd	29	nd	0,3	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	1 320	nd	13	nd	-4,3	nd
Haute-Corse	10 440	6 900	100	100	2,8	2,1
Corse	19 340	12 890	100	100	2,2	1,5

nd : Données non disponibles.
Note : Données CVS-CJO.
Avertissement : Le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielle.
Source : France Travail-Dares, STMT.

► 6. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes - Corse

Type d'aide	2022	2023
Aides à l'emploi (p)	4 956	4 593
dont contrats aidés (p)	1 820	1 457
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	293	94
Contrats initiative emploi (CUI-CIE) (p)	241	86
Insertion par l'activité économique (IAE) (p)	1 286	1 277
dont contrats en alternance	3 136	3 136
Apprentissage	2 820	2 791
Contrats de professionnalisation	316	345
Accompagnement des jeunes	3 227	3 608
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	1 600	1 299
Contrat d'engagement jeune	1 627	2 309
dont premières entrées	1 435	1 688
Emplois francs (p)	50	50

(p) : Année 2023 provisoire.
Note : Extraction du 23/05/2024. Les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.
Source : Dares.

► Pour en savoir plus

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse.
- Chiffres marché du travail, DREETS de Corse.

La croissance des créations d'entreprises ralentit et les défaillances se rapprochent de leur niveau d'avant crise

En 2023, avec 6 200 nouvelles immatriculations en Corse, les créations d'entreprises continuent de progresser mais plus modérément qu'en 2022. Cette tendance est portée par les micro-entreprises qui représentent 63 % des créations. Les nouvelles sociétés sont en léger recul et les créations d'entreprises individuelles en net repli. Les secteurs des services aux entreprises et aux particuliers ont le vent en poupe à l'opposé des secteurs touristiques. Les défaillances d'entreprises continuent leur remontée vers leur niveau d'avant crise.

La hausse des créations d'entreprises ralentit

En 2023, 6 200 entreprises sont créées en Corse, soit 2 % de plus qu'en 2022 ► **figure 1**. Elles viennent étoffer un parc de 44 000 entreprises implantées en Corse. Cela correspond à 100 créations supplémentaires par rapport à 2022. Les créations sont en baisse de 1 % en Corse-du-Sud alors qu'elles augmentent de 4 % en Haute-Corse. En 2023, le rythme de croissance des créations d'entreprises est trois fois moins fort que celui enregistré entre 2017 et 2022. Ce ralentissement est notamment dû à une moindre croissance de créations sous le statut de micro-entrepreneur, à un léger recul des nouvelles sociétés et à un net repli des immatriculations d'entreprises individuelles ► **figure 2**.

Au niveau national, les créations d'entreprises enregistrent une baisse de 1 %. Celle-ci s'explique par une forte baisse des immatriculations de sociétés et d'entreprises individuelles. À l'inverse, les immatriculations de micro-entreprises sont en hausse.

L'essor des créations sous le statut de micro-entrepreneur se réduit

En 2023, avec un volume de 3 900 créations, le nombre de micro-entreprises croît de 8 %. Cette hausse est inférieure à la moyenne annuelle des cinq années précédentes (+13 %) ► **figure 3**. Sur l'île, comme au niveau national, ce statut est majoritaire au sein des créations d'entreprises et représente 63 % des nouvelles immatriculations. En effet, depuis 2018, le doublement des plafonds de chiffre d'affaires permet de bénéficier plus largement du statut de microentreprise. Ainsi, les créateurs privilégient la microentreprise tandis que les autres formes d'entreprises individuelles connaissent moins de succès. En Corse, la progression des créations d'entreprises sous ce régime reste plus importante qu'en moyenne nationale (+3 %). Contrairement à 2022, la hausse est plus marquée en Haute-Corse avec 10 % d'immatriculations supplémentaires contre 5 % en Corse-du-Sud.

Les créations de nouvelles sociétés sont en léger recul

En 2023, avec 1 800 nouvelles immatriculations, les créations de sociétés représentent 29 % des créations d'entreprises insulaires. Sur un an, elles baissent de 1 % en Corse et de 8 % au niveau national. Le repli des immatriculations de sociétés en 2023 contraste avec la hausse régionale enregistrée entre 2017 et 2022 (+3 % en moyenne annuelle). Les tendances départementales sont opposées. En Corse-du-Sud, les créations de sociétés baissent de 7 % alors qu'elles augmentent de 6 % en Haute-Corse. Enfin, les créations d'entreprises individuelles poursuivent le repli amorcé depuis 2020. En 2023, 500 immatriculations sont créées soit 23 % de moins que l'année précédente. La région enregistre ainsi le plus faible volume de créations sous ce statut de ces vingt dernières années. Cette tendance est plus modérée au niveau national (-6 %).

Les services aux entreprises et aux particuliers ont le vent en poupe

Avec 2 260 nouvelles immatriculations, le secteur des services aux entreprises regroupe 37 % des créations d'entreprises en 2023. La tendance reste à la hausse dans ce secteur même si celle-ci est moins prononcée que l'année précédente (+4 % après +13 %). Au niveau national, le secteur enregistre une baisse de 1 % ► **figure 4**. Avec 1 260 nouvelles entreprises, le secteur des services aux particuliers enregistre quant à lui la plus forte hausse (+8 %). Cette évolution est portée par le dynamisme de la Haute-Corse (+14 % et +3 % en Corse-du-Sud). La tonicité insulaire contraste avec la diminution nationale de 3 % des créations dans ce secteur.

Les créations baissent dans les principales activités de services marchands

À l'inverse, le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration

enregistre la plus forte baisse sur l'année avec 5 % de créations en moins après un repli de 7 % en 2022. Il reste néanmoins le deuxième secteur le plus créateur avec 1 280 nouvelles immatriculations, soit une création d'entreprise sur cinq en 2023. Au niveau national, les créations augmentent de 2 % dans ce secteur. La tendance régionale trouverait son origine dans une saison touristique moins active en 2023. Avec 926 nouvelles immatriculations en 2023, les créations régionales d'entreprises dans la construction diminuent de 2 % sur un an contre 8 % en moyenne nationale. Le secteur connaît une érosion continue de l'activité. Enfin, avec 460 nouvelles immatriculations, l'industrie enregistre une hausse de 1 % des créations (5 % en moyenne nationale) et reste à un niveau élevé en volume pour la région.

Les défaillances d'entreprises continuent leur remontée vers leur niveau d'avant crise

En Corse, 370 défaillances d'entreprises sont enregistrées en 2023, soit une augmentation de 61 % sur un an ► **figure 5**. Au niveau national, la hausse est également importante mais dans une moindre mesure avec +36 %. Les défaillances poursuivent ainsi la hausse initiée en 2022 avec la reprise des procédures juridiques suspendues pendant la crise sanitaire. Elles se rapprochent des niveaux observés sur la période de 2015 à 2019 de 400 défaillances en moyenne annuelle. Au niveau infra-régional, les défaillances touchent davantage la Corse-du-Sud (+75 %) que la Haute-Corse (+45 %). Le commerce, transport, hébergement et restauration est le secteur le plus concerné avec 150 défaillances traitées par les tribunaux, suivi du secteur de la construction où 110 défaillances sont enregistrées en 2023. ●

Arnaud Luciani (Insee)

► 1. Nombre et évolution des créations d'entreprises par type et département

Zonage	Nombre de créations en 2023				Évolution de l'ensemble (%)	
	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur	Ensemble	2022-2023	Évolution annuelle moyenne 2017-2022
Corse-du-Sud	911	252	2 040	3 203	-0,7	8,7
Haute-Corse	899	250	1 837	2 986	4,4	5,8
Corse	1 810	502	3 877	6 189	1,7	7,3
France entière	269 905	114 125	667 446	1 051 476	-1,0	10,1

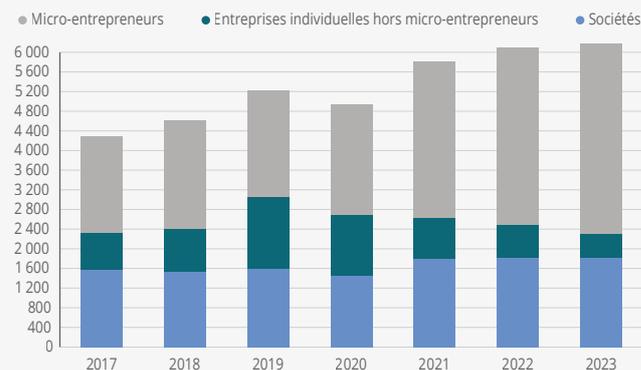
1 Évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données brutes.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

► 2. Évolution des créations d'entreprises - Corse



Note : Nombre de créations brutes.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

► 3. Nombre et évolution des créations d'entreprises sous régime de micro-entrepreneur par secteur et département

Zonage	Nombre de créations en 2023						Évolution de l'ensemble (%)	
	Industrie	Construction	Commerce, transport, hébergement et restauration	Services aux entreprises	Services aux particuliers	Ensemble	2022-2023	Évolution annuelle moyenne 2017-2022
Corse-du-Sud	190	347	320	766	417	2 040	5,0	14,3
Haute-Corse	158	257	330	667	425	1 837	10,5	11,5
Corse	348	604	650	1 433	842	3 877	7,5	13,0
France entière	34 072	50 423	170 421	256 024	156 506	667 446	3,1	15,3

1 Évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises sous régime de micro-entrepreneur, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données brutes.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

► 4. Nombre de créations d'entreprises en 2023 et évolution entre 2022 et 2023 - Corse

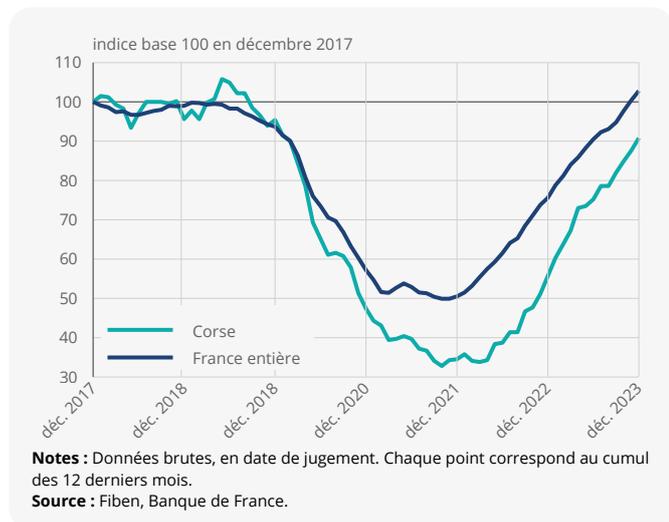
Secteurs	Sociétés		Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs		Micro-entrepreneurs		Ensemble	
	Créations en 2023 (nombre)	Évolution 2022-2023 (%)	Créations en 2023 (nombre)	Évolution 2022-2023 (%)	Créations en 2023 (nombre)	Évolution 2022-2023 (%)	Créations en 2023 (nombre)	Évolution 2022-2023 (%)
Industrie	97	-4,9	14	-50,0	348	9,2	459	0,9
Construction	299	-2,9	23	-50,0	604	1,9	926	-2,2
Commerce, transport, hébergement et restauration	529	0,6	102	-35,0	650	-2,8	1 281	-5,3
Services aux entreprises	731	-5,2	100	-24,8	1 433	13,3	2 264	4,4
Services aux particuliers	154	25,2	263	-8,4	842	10,5	1 259	8,2
Ensemble	1 810	-1,1	502	-22,9	3 877	7,5	6 189	1,7

Note : Données brutes.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

► 5. Évolution des défaillances d'entreprises



Notes : Données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.

Source : Fiben, Banque de France.

► Avertissement

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les formalités de création d'entreprises sont effectuées obligatoirement sur le guichet électronique des formalités d'entreprises. Ce changement important a fragilisé le suivi des créations d'entreprises au cours de l'année 2023, en raison notamment d'une modification des délais d'enregistrement des déclarations dans le répertoire Sirene. Toutefois, l'effet de ce changement sur la mesure du volume annuel des créations d'entreprises est globalement limité.

► Pour en savoir plus

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse.

En 2023, le « pouls » de l'économie insulaire ralentit

En Corse, en 2023, après le rebond d'activité des deux années précédentes, le pouls de l'économie insulaire bat au ralenti sans pour autant entrer en récession. Les chefs d'entreprise demeurent très prudents face aux incertitudes qui pèsent sur les évolutions économiques. Pour 2024, ils anticipent une faible évolution de l'activité. Pour autant, l'économie insulaire dispose, avec les derniers investissements et recrutements, d'une capacité de production sous-utilisée qui permettrait de répondre rapidement à une demande plus active.

Les chiffres d'affaires des entreprises progressent de 1,0 %

En 2023, l'économie régionale se révèle résiliente dans un environnement économique national plus incertain. La demande continentale marque le pas et la demande insulaire ralentit. Selon l'enquête annuelle « Bilan et perspectives en région Corse », réalisée par la Banque de France, les chefs d'entreprise déclarent une progression de 1,0 % de leur chiffre d'affaires global par rapport à 2022, plus faible que l'inflation. Le ralentissement de l'activité mesurée via le chiffre d'affaires global se porte sur l'ensemble des grands secteurs ► **figure 1**.

En matière de dépenses d'investissement, l'ensemble des grandes filières résiste et poursuit la tendance haussière. Cette stratégie permet aux agents économiques d'être en capacité de répondre à une demande potentiellement retrouvée à court et/ou moyen terme. Pour autant, en 2024, après un cycle de croissance, les chefs d'entreprise devraient globalement réduire leurs budgets.

Les services marchands enregistrent un net ralentissement des transactions

Prépondérants en Corse, les services marchands présentent un net ralentissement des transactions dans un contexte de forte inflation. Suite à une saison estivale moins dynamique, les activités liées au tourisme enregistrent une faible croissance du chiffre d'affaires en regard de leurs capacités d'accueil (hôtellerie ou restauration) ou de location (véhicules). Néanmoins, les secteurs du conseil et de l'ingénierie restent plutôt porteurs. La création d'emplois des services marchands demeure positive mais n'est pas suffisante en lien avec d'importantes difficultés de recrutement qui au final, sont un frein pour absorber la totalité de la demande. Les besoins de recrutements des différentes filières restent importants en début de saison. Les professionnels perçoivent ensuite une décélération de l'activité mais cherchent à maintenir les emplois.

Dans le BTP, l'exercice 2023 se dessine en demi-teinte

En 2023, le secteur du BTP fait face à un ralentissement de la demande privée et

publique qui positionne le niveau des carnets de commandes en deçà de la normale. Dans la construction, l'activité mesurée au travers du chiffre d'affaires progresse mais plus faiblement (+2,0 %). L'activité du bâtiment contribue à la hausse avec +3,2 % contrairement à celle des travaux publics où la demande recule de 1,8 %.

En 2023, les besoins de main d'œuvre perdurent aussi bien dans le bâtiment que dans les travaux publics. Pour autant, les freins au recrutement, particulièrement présents pour ces professions, sont encore sensibles. L'équilibre n'est obtenu qu'avec un recours à l'intérim et à la main d'œuvre hors zone euro. Au final, l'emploi progresse plus nettement dans le second œuvre et les travaux publics.

Dans l'industrie, la production régionale ralentit sous l'effet d'une demande globale réduite

Dans un contexte économique marqué par une inflation qui atteint son pic en 2023, la croissance ralentit. Les industries insulaires enregistrent une évolution de l'activité mesurée par le chiffre d'affaires de +1,9 %. Le secteur de l'industrie agroalimentaire et celui des autres produits industriels (métallurgie, travail du bois, fabrication d'éléments en béton) expliquent cette décélération.

Pour autant la création d'emplois progresse en 2023. Après plusieurs années où la croissance des effectifs est dynamique, un ralentissement est naturellement observé. La fabrication de matériel de transport est le secteur où l'augmentation est la plus forte.

Les chefs d'entreprises sont prudents dans les perspectives 2024

En 2024, dans un environnement économique qui pâtirait d'une faible croissance, les chefs d'entreprise anticipent une hausse de chiffre d'affaires de 0,4 % pour l'ensemble des filières. Dans l'industrie, la persistance de fortes incertitudes conduit les chefs d'entreprise à anticiper un nouveau ralentissement de l'activité. Les industries de fabrication de matériel de transport profiteraient toutefois d'une demande soutenue de la part des compagnies aériennes. D'ailleurs, l'emploi industriel serait quasi stable excepté dans cette filière aux recrutements plus dynamiques. Dans les services marchands, l'attentisme ambiant pèse sur les projections des chefs

d'entreprise. Les filières de la communication et du conseil demeureraient bien orientées mais l'évolution ralentirait. Dans, l'hébergement et la restauration, un redressement du chiffre d'affaires est envisagé. Les perspectives de la prochaine saison sont encore « floues ». L'inflation mais aussi les risques géopolitiques restent des sources d'inquiétude pour les touristes potentiels. L'emploi progresserait malgré tout mais dans de faibles proportions. Dans la construction, face à la volatilité du marché et la rarefaction des chantiers liées à la baisse de la commande publique et privée, les professionnels anticipent une baisse de l'activité dans toutes les filières – gros-œuvre, second-œuvre – et dans une moindre mesure dans les travaux publics.

En 2024, face aux incertitudes persistantes et à un carnet de commandes toujours peu étoffé, la création d'emploi serait quasiment nulle. Seules les filières du second œuvre et des travaux publics anticipent une tendance encore légèrement positive.

En 2023, les encours de crédits bancaires maintiennent leur progression

En 2023, les encours de crédits bancaires progressent de 7,1 % en Corse ► **figure 2**. Cette hausse est supérieure à celle de la France de province (+2,7 %). L'encours total de crédits augmente nettement dans les deux départements de Corse, mais plus fortement en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud ► **figure 3**. Au final, la Haute-Corse reste majoritaire dans l'encours régional mais le différentiel avec la Corse-du-Sud tend à s'accroître ► **figure 4**.

En 2023, ce sont les crédits d'équipement, en nette augmentation, qui soutiennent la croissance. Ainsi, ils progressent de 21,6 % et représentent 31 % du total des crédits en Corse, soit un poids supérieur de 7 points à celui de France de province ► **figure 5**. Les crédits à l'habitat augmentent plus faiblement que les années précédentes, avec +3,4 %, un rythme comparable à celui de France de province (+3,7 %). Ils représentent désormais 56 % de l'encours global insulaire contre 62 % en France de province. Dans un contexte où l'activité ralentit, les crédits de trésorerie sont en recul en Corse et en France de province. ●

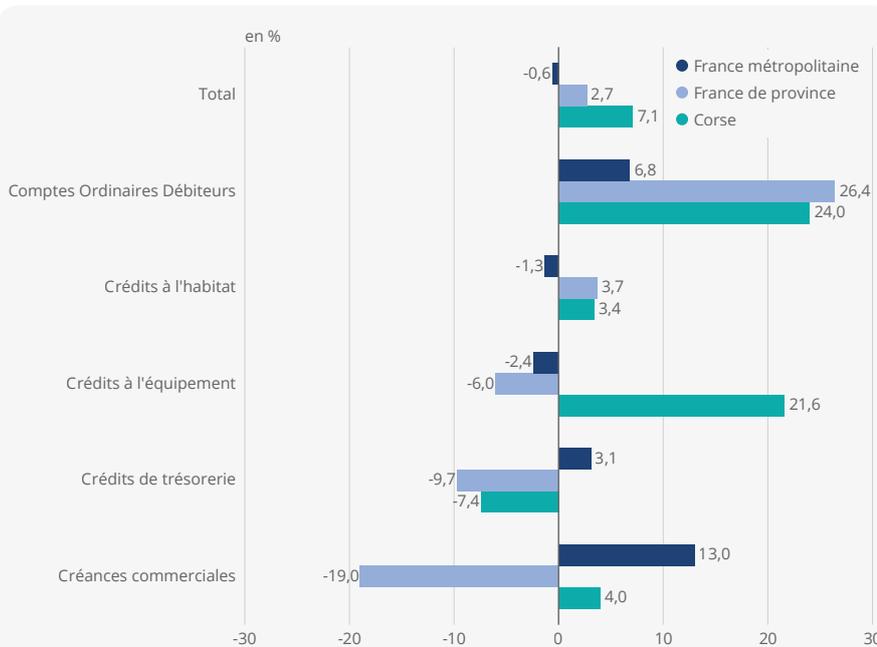
Bernard Benitez (Banque de France)

► 1. Évolution des chiffres d'affaires des trois grands secteurs d'activité en Corse



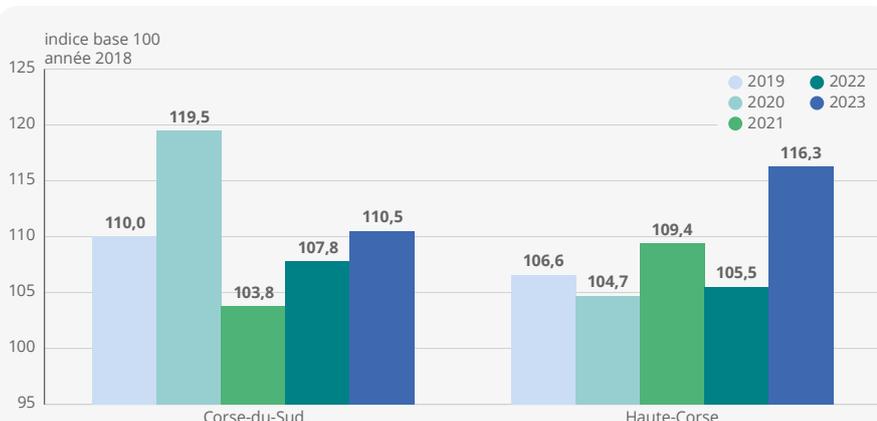
Note : Enquête début 2024 pour résultat 2023 et prévisions 2024.
Source : Banque de France, les entreprises en Corse, Bilan 2023 - Prévisions 2024.

► 2. Évolution des crédits par type d'encours entre 2022 et 2023



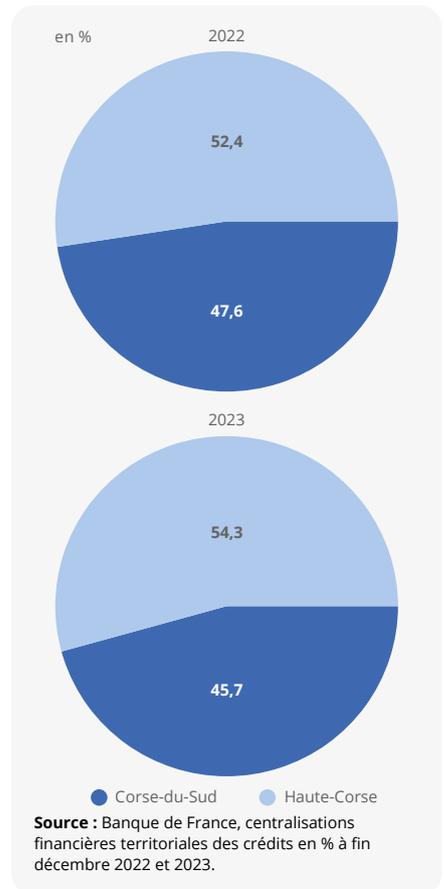
Source : Données Banque de France.

► 3. Évolutions départementales des encours de crédits de 2019 à 2023



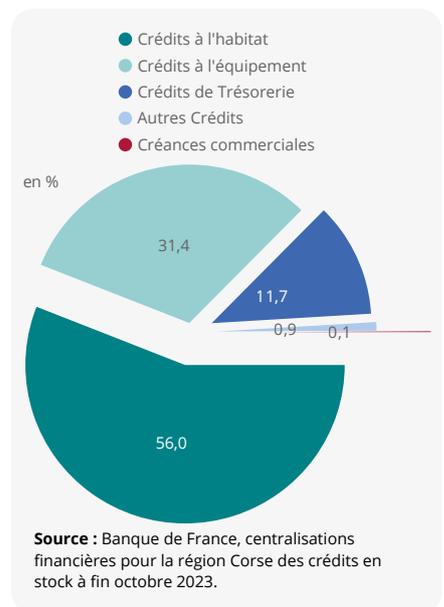
Source : Banque de France, centralisations financières territoriales des crédits à fin décembre 2019, 2020, 2021, 2022 et fin octobre 2023 (Indice base 100 année 2018).

► 4. Répartition départementale des encours des crédits en 2021 et 2022



Source : Banque de France, centralisations financières territoriales des crédits en % à fin décembre 2022 et 2023.

► 5. Répartition des crédits par type d'encours à fin octobre 2023



Source : Banque de France, centralisations financières pour la région Corse des crédits en stock à fin octobre 2023.

► Pour en savoir plus

- « Les entreprises en région Corse : Bilan 2023 et perspectives 2024 », Banque de France.
- « Un panorama complet sur le crédit », Banque de France.

Une croissance globale modérée des chiffres d'affaires et des investissements différenciés selon les secteurs d'activité

En 2023, après les importants rebonds suite à la crise sanitaire, la croissance de l'activité économique est plus modeste.

Les chiffres d'affaires déclarés par les entreprises assujetties à la TVA en Corse progressent de 3,8 % sur un an, soit moins fortement que l'inflation (+4,9 %). L'investissement régional reste dynamique (+9,1 %) et proche du niveau national. Ce taux ne rend toutefois pas compte des évolutions sectorielles contrastées.

Progression des chiffres d'affaires déclarés

Faisant suite aux rebonds observés en 2021 et 2022, la croissance du chiffre d'affaires global est modérée en 2023. Tous secteurs confondus et dans le cadre du régime réel TVA, les chiffres d'affaires déclarés, cumulés sur un an, par les entreprises progressent de 3,8 % en 2023 par rapport à 2022, après une hausse de 13,1 % l'année précédente et de 19,6 % en 2021. Ils augmentent moins rapidement que l'inflation (+4,9 % en 2023).

La hausse la plus importante est enregistrée au 1^{er} trimestre 2023 avec un excédent de près de 7 % par rapport à l'activité globale enregistrée au 1^{er} trimestre 2022. Les deux trimestres suivants sont restés dynamiques avec des croissances respectives de 4,2 % et de 3,4 %. La hausse de 1,5 % au quatrième trimestre confirme la tendance au ralentissement de l'activité tout au long de l'année 2023 ► [figure 1](#).

Au plan départemental, la Haute-Corse affiche une progression des chiffres d'affaires déclarés plus marquée qu'en Corse-du-Sud, avec respectivement +4,7 % et +2,9 %. Néanmoins, les chiffres d'affaires globaux des deux départements sur les 24 derniers mois présentent de fortes similarités ► [figure 2](#).

Des évolutions sectorielles contrastées

Au 31 décembre 2023, en Corse, huit secteurs d'activité représentent 90 % du volume total du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises au cours de l'année. La concentration est plus marquée qu'au

plan national (76 %). Sur l'île, le principal secteur est le commerce & réparation automobile (42,3 %). Viennent ensuite la construction (14,7 %), le transport & entreposage (8,4 %) et l'hébergement & restauration (8,3 %) ► [figure 3](#).

La hausse annuelle du chiffre d'affaires global est principalement portée par le secteur du commerce & réparation automobile, qui enregistre une croissance régionale de 4 % sur un an. Sept des huit secteurs observés présentent une tendance à la hausse ► [figure 4](#). Néanmoins les croissances les plus importantes concernent les activités de services administratifs & de soutien (+6,8 %), l'industrie manufacturière (+6,6 %) et l'hébergement & restauration (+6,1 %).

À l'inverse, les entreprises de la construction déclarent une stagnation de leur chiffre d'affaires global sur un an (+0,1 %) contre une progression de 3,0 % au plan national. La situation régionale est toutefois contrastée. En Corse-du-sud, le chiffre d'affaires global baisse (-1,9 %) alors qu'il progresse en Haute-Corse (+2,3 %). Une nette inflexion est mesurée au 4^e trimestre 2023, avec -5,6 % en Corse-du-Sud et -4,5 % dans le département voisin, contre -0,4 % au niveau national.

Des évolutions d'investissement différentes selon les secteurs

La TVA déductible sur immobilisations déclarée reflète le niveau d'investissement. C'est un déterminant de la croissance à long terme. Elle correspond à une dépense engagée en vue d'obtenir des flux de revenus futurs.

Sur un an glissant, le montant régional de TVA déductible sur immobilisations affiche une hausse de 9,1 %, soit un taux régional similaire au niveau national (+9,2 %).

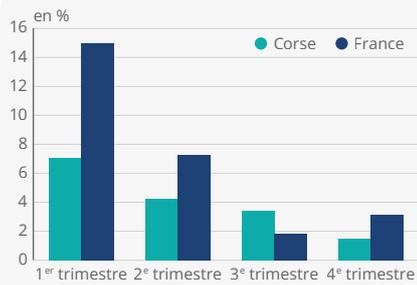
L'évolution apparaît toutefois très hétérogène entre les secteurs. Le secteur du transport et entreposage porte la croissance globale. En Corse, quatre des principaux secteurs réduisent leurs investissements : le commerce et réparation automobile (-11,4 %), les activités immobilières (-8,7 %), l'hébergement-restauration (-6,5 %) et la construction (-6,0 %) ► [figure 5](#).

Un nombre de saisines CCSF en légère hausse

Le nombre de saisines régionales des commissions des Chefs de Services Financiers (CCSF) est un indicateur des difficultés des entreprises (difficultés de trésorerie, besoins en fonds de roulement insuffisants, etc.). Il est en légère augmentation par rapport à 2022 mais il demeure toujours inférieur au niveau d'avant crise. En 2023, les plans de règlement attribués ont permis de préserver 811 emplois. L'effet des mesures d'accompagnement mises en œuvre par les pouvoirs publics (dispositifs d'activité partielle, prêts garantis par l'État, fond national de soutien, remises et reports d'échéances fiscales et sociales, bouclier tarifaire gaz et électricité) ainsi que le rebond économique post-crise sanitaire peuvent expliquer en partie la faible mobilisation des plans de règlement. ●

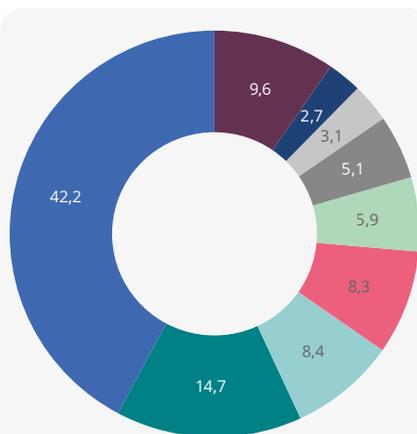
Marie Geronimi (Drfp)

► 1. Évolution trimestrielle régionale et nationale des chiffres d'affaires déclarés entre 2023 et 2022



Note : Données trimestrielles cumulées, comparaison avec le même trimestre de 2022.
Champ : Entreprises assujetties à déclaration de TVA – régime réel TVA.
Source : DRFIP 2A.

► 3. Répartition sectorielle des chiffres d'affaires déclarés en Corse en 2023



Note : Données cumulées sur un an au 31 décembre 2023.
Champ : Entreprises assujetties à déclaration de TVA – régime réel TVA.
Source : DRFIP 2A.

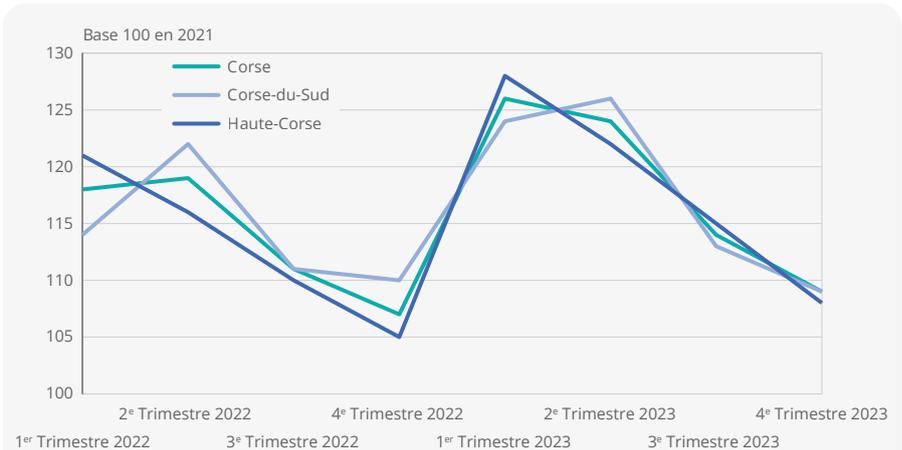
► Avertissement

Cette publication s'appuie sur des données provisoires au 15/03/2024.

► Pour en savoir plus

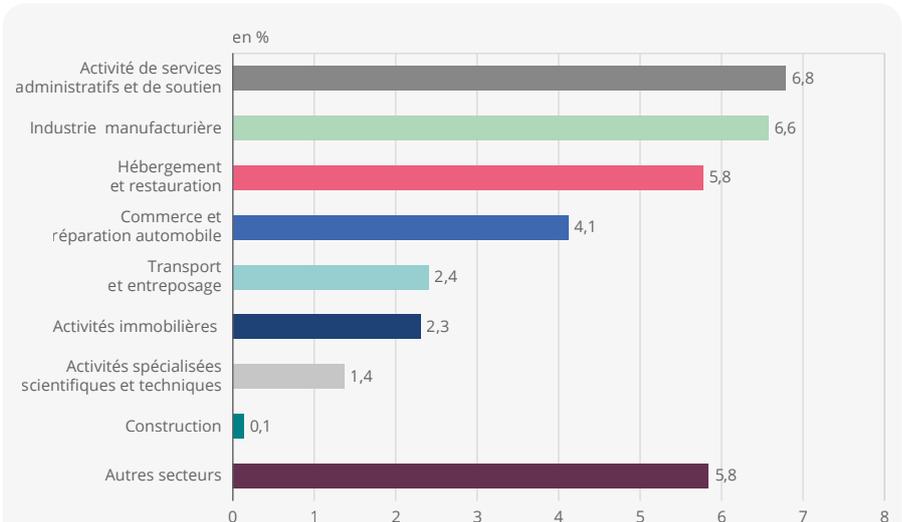
- Portail statistique national de la DGFI.

► 2. Évolution du chiffre d'affaires global sur les 24 derniers mois pour la Corse et ses départements



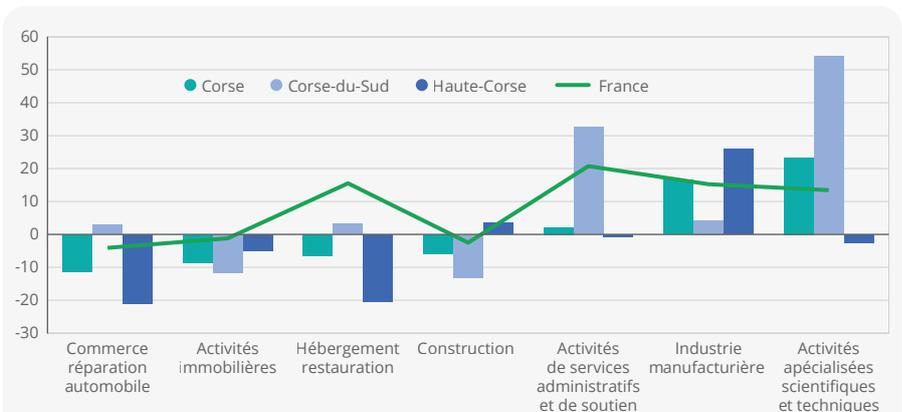
Note : Comparaison des évolutions du chiffre d'affaires global -région et départements – Base 100 en 2021.
Champ : Entreprises assujetties à déclaration de TVA – régime réel TVA.
Source : DRFIP 2A.

► 4. Évolution sectorielle des chiffres d'affaires déclarés en Corse en 2023 par rapport à 2022



Note : Données cumulées sur un an au 31 décembre de l'année - comparaison 2023/2022.
Champ : Entreprises assujetties à déclaration de TVA – régime réel TVA.
Source : DRFIP 2A.

► 5. Évolution de l'investissement des entreprises par secteur d'activité



Note : Évolutions sectorielles des investissements sur un an glissant (évolutions établies à partir de la TVA déductible sur immobilisations en Corse).
Champ : Entreprises assujetties à déclaration de TVA – régime réel TVA.
Source : DRFIP 2A.

Une agriculture à deux vitesses

Si le réchauffement climatique et le contexte économique offrent un peu de répit en 2023, les problématiques de l'agriculture corse demeurent. Les cultures phares de l'île, viticulture et agrumiculture, assument toujours leur rôle de locomotive, tandis que la castanéiculture achève son redressement. L'oléiculture connaît une nouvelle campagne difficile et de nouvelles productions, comme celle des avocats, pointent le bout de leur nez. Dans les filières animales, le bilan est beaucoup plus contrasté. Le pastoralisme, notamment, continue d'éprouver des difficultés.

Un environnement moins anxiogène mais toujours tendu

À rebours de ces dernières années, le climat se montre plus favorable à l'agriculture en 2023. Si les températures sont conformes aux normales saisonnières tout au long de l'année ► **figure 1**, la pluviométrie est généreuse, notamment au printemps, période clé dans la conduite des cultures ► **figure 2**. L'environnement international pèse également moins sur les prix des moyens de production, qui se stabilisent (énergie, semences) voire baissent sensiblement (engrais, aliments des animaux). Ils demeurent cependant à un niveau élevé, après deux années de fortes hausses.

Une production historique pour le vignoble corse

À contre-courant d'un contexte hexagonal et international morose, la viticulture corse continue à tirer son épingle du jeu. Le millésime 2023 vient conforter une profession en perpétuelle adaptation aux changements climatiques, la quantité venant s'ajouter à la qualité : pour la première fois, les volumes dépassent 400 000 hectolitres. Ils vont permettre de reconstituer les stocks en baisse ces dernières années ► **figure 3**.

La clémentine élargit ses quartiers

Après la production record de l'an passé, les volumes de clémentines récoltés sont en baisse sur un an, en raison du phénomène d'alternance dans les vergers. Ils s'établissent néanmoins pour 2023/2024 à 34 900 tonnes, une production proche de la moyenne quinquennale ► **figure 4**. Les superficies occupées par les clémentiniers continuent de croître, particulièrement dans la filière

biologique. Les cours du produit sont restés fermes tout au long de la campagne, avec une embellie à l'horizon des fêtes de fin d'année. Deux projets, portés par la profession, sont sortis de terre en 2023 et permettent dorénavant de diversifier les débouchés des agrumiculteurs. Les usines de transformation (jus, pâtes pour préparation alimentaire, huiles essentielles, etc.) de Moriani et Linguizzeta donnent ainsi une seconde vie aux fruits non commercialisables pour calibre insuffisant ou aspect détérioré.

Naissance de l'avocat, renaissance de la châtaigne

Une autre culture emblématique insulaire retrouve des couleurs : la châtaigne corse. Le cataclysme dû au cynips, parasite du fruit, qui a fortement affecté les cultures dans les années 2010, commence à s'estomper. Les récoltes retrouvent un niveau important ► **figure 5**, et par là même, la production de farine repart à la hausse. L'objectif est maintenant de regagner les parts de marché perdues, notamment au niveau local, en reconstituant les circuits courts antérieurs à la crise. Pour cela, la profession mise sur l'AOP vieille de seulement une dizaine d'années. L'oléiculture, en revanche, connaît une troisième année consécutive difficile, avec moins de mille tonnes récoltées. Enfin, à signaler, l'implantation réussie d'un verger jusqu'alors quasiment absent du paysage insulaire : l'essor de la production d'avocats est significatif, en doublant ses volumes en trois ans, pour atteindre presque 200 tonnes.

Les filières animales toujours en proie aux difficultés

Fortement dépendantes des aides de la politique agricole commune (PAC), les

exploitations agricoles spécialisées dans les filières animales sont éprouvées par les retards de paiements de leurs aides liées à la première année de mise en œuvre de la réforme de la PAC 2023-2027.

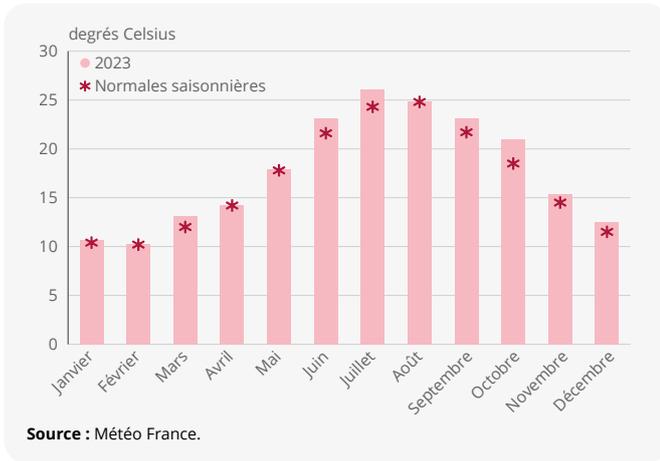
Le pastoralisme corse traverse une période perturbée. Entre réchauffement climatique, inflation des intrants, accès complexe au foncier et manque de structuration de la filière, les éleveurs d'ovins/caprins éprouvent de plus en plus de difficultés. En témoignent la baisse des cheptels et des productions laitières, et ce dans un contexte de crise sanitaire liée à l'apparition de nouveaux foyers de fièvre catarrhale ovine ► **figure 6** et ► **figure 7**. Les enjeux dépassent strictement le domaine de l'agriculture. Ils concernent plus généralement la recherche d'une cohérence spatiale dans l'île, à travers une revitalisation de ses territoires intérieurs.

Les effectifs porcins ont quant à eux tendance à se stabiliser, après une forte décennie de croissance. Filière économiquement rentable, la charcuterie corse traditionnelle bénéficie notamment d'une appellation d'origine protégée (AOP) depuis une dizaine d'années. Les artisans-transformateurs, en AOP ou non, s'appuient en outre sur un fort réseau de circuit court. Ce réseau leur permet de supporter la concurrence industrielle qui représente l'essentiel des volumes du marché.

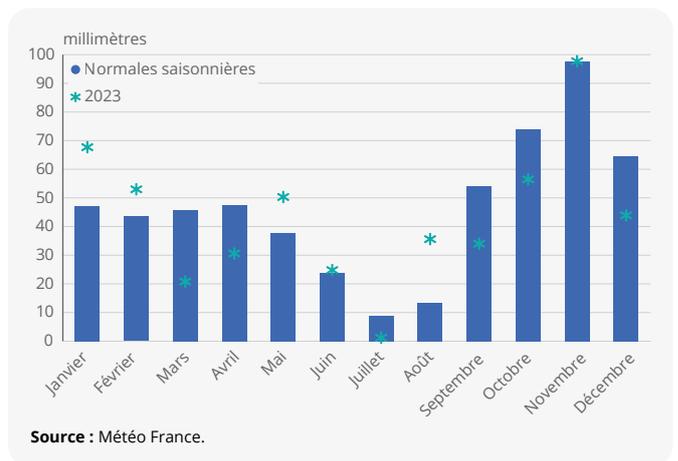
Le cheptel bovin poursuit sa décrue. L'année 2023 voit la mise en place d'un système innovant d'identification du bétail, financée par l'État : le « bolus ». Cette petite capsule en céramique contient une puce électronique qui est déposée dans l'estomac de l'animal et qui renforce sa traçabilité. ●

Vincent Delor et Philippe Paillet (Draaf)

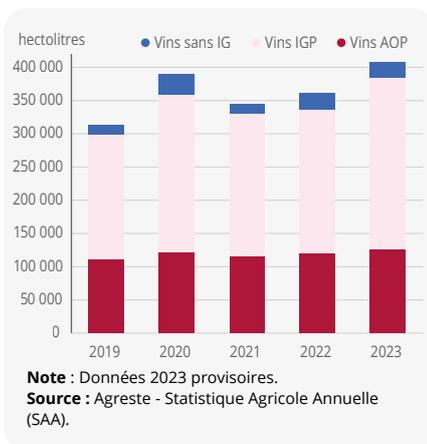
► 1. Météorologie : Températures moyennes en 2023



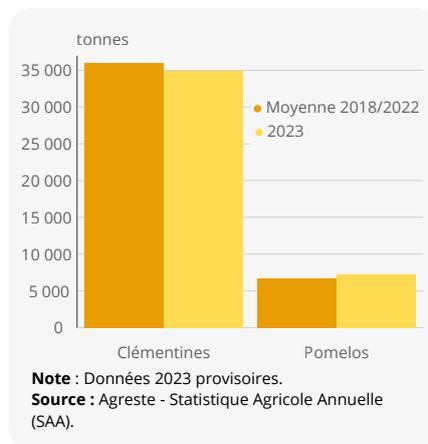
► 2. Météorologie : Précipitations moyennes en 2023



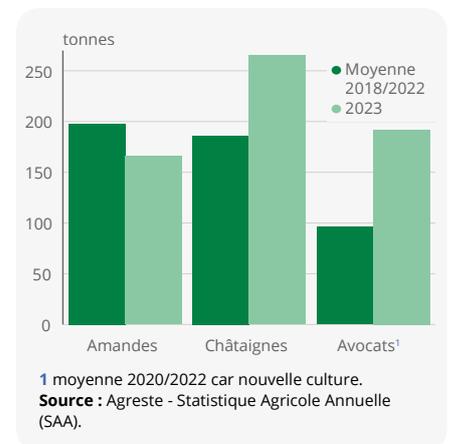
► 3. Production viticole



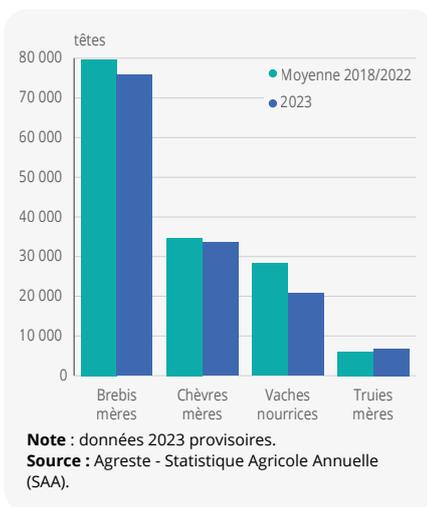
► 4. Production d'agrumes



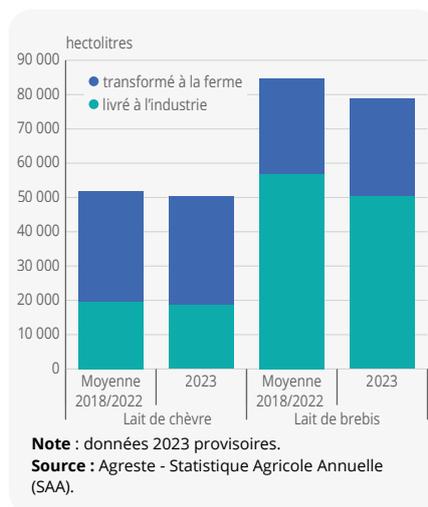
► 5. Production des autres vergers



► 6. Bétail en nombre de têtes



► 7. Production laitière



► Pour en savoir plus

- « Viticulture - Bilan de campagne 2023 : vers une année record », Draaf, décembre 2023.
- « Clémentine corse : année transitoire avec une production moyenne et des projets qui se concrétisent », Draaf, avril 2024.

Bilan annuel maussade pour la construction, principalement en Haute-Corse

En 2023, le nombre de logements autorisés à la construction en Corse recule de 14 %. Les deux départements affichent cependant des chiffres diamétralement opposés, avec une chute de 39 % en Haute-Corse et une hausse de 33 % en Corse-du-Sud. Les mises en chantier de logements sont en baisse de 14 % par rapport à l'an dernier. Les mises en vente de logements neufs sont inférieures d'un quart à ce qu'elles étaient en 2022 et les ventes effectives sont deux fois moins nombreuses.

Un repli net des autorisations de construire

En 2023, le nombre de logements autorisés à la construction diminue de 14 % et s'établit à 4 000 logements sur un an ► **figure 1**. La baisse est cependant moins prononcée qu'en moyenne nationale (-24 %). Les autorisations de logements sont majoritairement enregistrées en Corse-du-Sud qui compte 500 logements autorisés supplémentaires par rapport à 2022. À l'inverse, en Haute-Corse, le repli annuel est net avec 1 200 permis délivrés en moins ► **figure 2**. Les logements collectifs représentent 65 % des autorisations.

Par ailleurs, la surface totale autorisée pour la construction de locaux professionnels (locaux non résidentiels) passe de 182 000 m² en 2022 à 134 000 m² en 2023, soit une diminution de 26 %, une baisse beaucoup plus sévère qu'au niveau national (-6 %) ► **figure 3**. En 2023, trois secteurs d'activité consomment les deux tiers de la surface autorisée, il s'agit de la construction d'entrepôts (29 %), les commerces, et les locaux dédiés aux services publics ou d'intérêt collectif (17 % chacun). Les bureaux et les exploitations agricoles ou forestières pèsent quant à eux pour 12 % et 10 % des surfaces autorisées ► **figure 4**.

Des mises en chantier également en recul

En 2023, le nombre de logements commencés s'établit à 2 500, soit 14 % de moins par rapport à 2022 ► **figure 5**. Le recul est nettement moins marqué en Corse-du-Sud (-3 %) qu'en Haute-Corse (-19 %). Dans ce dernier département, la tendance est plus proche de l'évolution nationale des mises en chantier (-24 %). Sur l'île, le nombre de logements commencés « collectifs et en résidence » recule de 4 % alors que ce fléchissement atteint 20 % en moyenne métropolitaine. Cette différence est à imputer à la Corse-du-Sud. Ce département se distingue par une augmentation des mises en chantier (+23 %) non seulement des logements « collectifs et en résidence », mais également des logements « individuels groupés » qui progressent de 30 %.

Des mises en vente de logements neufs et des ventes effectives au plus bas

En 2023, avec 765 logements neufs commercialisés, la diminution des mises en vente de logements neufs se poursuit. Le repli atteint 25 % sur un an. La forte baisse de ce marché, amorcée l'an passé (-18 %), s'accroît. Le même phénomène

est observé au niveau national où le recul excède 30 %.

En outre, la baisse des ventes effectives de maisons et d'appartements est encore plus sévère, avec moitié moins de logements vendus entre 2022 et 2023. Ainsi, dans l'île, le stock de logements neufs disponibles en fin d'année augmente in fine de 10 % en un an ► **figure 6**.

Le prix du m² des appartements neufs en hausse

En 2023, concernant les opérations de vente de cinq logements et plus, 564 appartements neufs ont été vendus en Corse. Les appartements constituent, comme au niveau national, 95 % des mises en vente dans le neuf. Le prix moyen du m² en collectif augmente de 12 % en un an. Il s'établit à 4 340 euros, soit un prix qui se rapproche de la moyenne nationale à 4 790 euros (+3 % en un an).

Les maisons neuves vendues en Corse représentent un marché restreint avec une trentaine de ventes sur l'année. Le faible nombre de transactions et l'hétérogénéité de l'offre limitent toute comparaison annuelle ou spatiale des prix. ●

Martine Agostini, Jean Walgenwitz (Dreal)

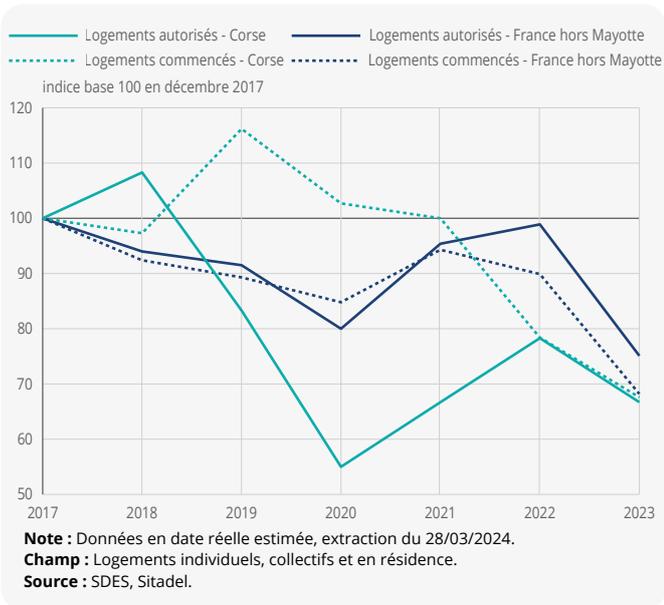
► Avertissement

Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Les données sont estimées au 28/03/2024. Les estimations régionales et départementales sont calées sur les estimations nationales. Concernant la Corse, elles portent sur des volumes de permis et de mises en chantier relativement faibles. Diffusées en cumul annuel, elles restent cependant davantage sujettes à révision chaque mois. Les estimations présentées dans cette publication sont susceptibles de donner lieu à des révisions significatives.

Les données diffusées sur la commercialisation des logements neufs incluent les logements neufs rénovés et réhabilités, c'est-à-dire issus de la construction sur existant. Cela permet une meilleure représentativité du marché du logement neuf. En 2022, au niveau national, ces logements représentent 9 % des logements neufs commercialisés auprès des particuliers.

► 1. Évolution de la construction de logements

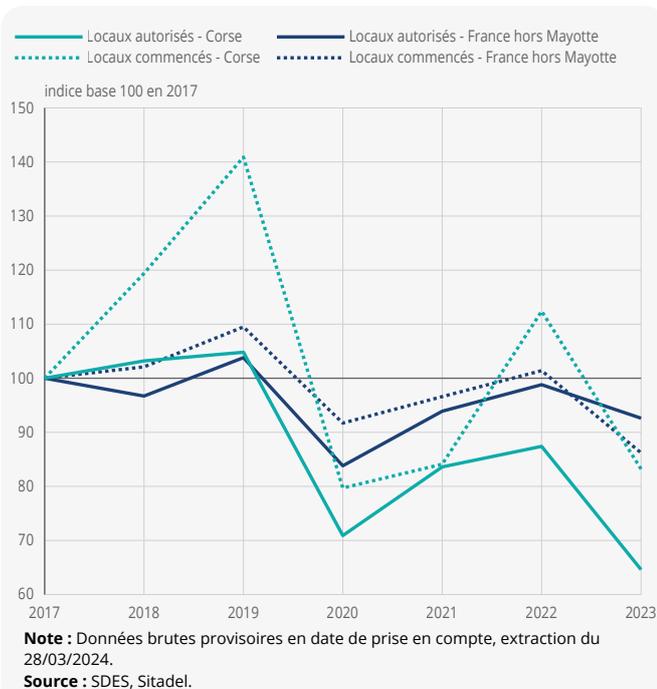


► 2. Construction autorisée de logements par département

Zonage	Logements en 2023 (en nombre)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹ (en %)
Corse-du-Sud	2 200	32,6	-14,1
Haute-Corse	1 800	-39,1	4,1
Corse	4 000	-13,7	-4,9
France hors Mayotte	371 200	-24,1	-0,2

¹ Évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.
Notes : Données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2024. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.
Source : SDES, Sitadel.

► 3. Évolution de la construction de locaux non résidentiels



► 4. Construction autorisée de locaux non résidentiels selon le type

Type de locaux	Corse			France entière	
	Surfaces autorisées en 2023 (en milliers de m ²)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹ (en %)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹ (en %)
Artisanat	7	286,9	-32,2	-1,9	1,8
Bureaux	16	-48,6	13,4	-18,4	1,0
Commerce	23	-9,6	-1,1	-7,6	-4,1
Entrepôt	39	-0,5	-6,8	-6,6	6,7
Exploitation agricole ou forestière	14	-51,7	-12,7	-6,7	-5,9
Hébergement hôtelier	9	-38,3	1,4	-8,6	-2,6
Industrie	3	-23,3	28,5	1,4	3,7
Service public ou d'intérêt collectif	22	-36,3	9,7	-0,3	-1,4
Ensemble	134	-26,0	-2,7	-6,3	-0,2

¹ Évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de locaux non résidentiels, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données brutes provisoires en date de prise en compte, extraction du 28/03/2024.

Source : SDES, Sitadel.

► 5. Logements commencés par département

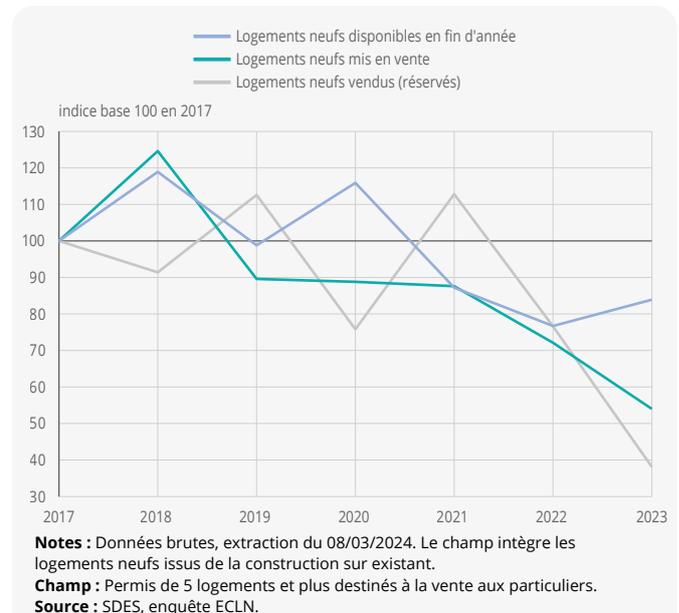
Zonage	Logements en 2023 (en nombre)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹ (en %)
Corse-du-Sud	1 000	-3,3	-13,1
Haute-Corse	1 500	-19,5	2,3
Corse	2 500	-13,6	-5,1
France hors Mayotte	296 400	-24,2	-2,1

¹ Évolution qui aurait été observée pour les logements commencés, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : Données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2024. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sitadel.

► 6. Évolution de la commercialisation de logements neufs - Corse



► Pour en savoir plus

- Observatoire du logement, Dreal Corse.

En 2023, le trafic de passagers est stable, mais en perte de vitesse en cœur de saison

En 2023, avec 8,2 millions de voyageurs accueillis dans les ports et aéroports de Corse, le trafic de passagers est stable par rapport à 2022. Cependant, il diminue de 4 % au cœur de la saison touristique. Dans l'aérien, la fréquentation fléchit, notamment sur les lignes low cost estivales. En revanche, le trafic maritime de passagers hors croisiéristes se maintient sur un an et s'intensifie avec l'Italie.

Le trafic de voyageurs baisse de 4 % en juillet-août

En 2023, les ports et aéroports de Corse ont accueilli 8,2 millions de passagers (hors croisiéristes). Le trafic de voyageurs est stable avec 0,6 % de passagers en moins par rapport à 2022. Cependant, le cœur de la saison estivale (juillet et août) est marqué par une baisse de la fréquentation de 4 %, aussi bien sur les liaisons maritimes qu'aériennes ► **figure 1**. Si l'avion représente 53 % du trafic de voyageurs sur l'année, les ferries enregistrent un plus grand nombre de passagers sur les deux mois d'été.

Les aéroports et les ports de Haute-Corse pèsent pour 53 % du flux de passagers insulaire. Tandis que le trafic de voyageurs en Corse-du-Sud est largement dominé par l'aérien (64 % du trafic de voyageurs), en Haute-Corse le transport maritime prédomine et représente 57 % du trafic du département.

De plus, avec 458 000 croisiéristes ayant débarqué dans les ports corses en 2023, la hausse du « trafic croisières » s'établit à 12 % par rapport à 2022. Elle confirme la reprise de l'activité stoppée en 2020.

Les aéroports de Corse-du-Sud sont moins fréquentés qu'en 2022

En 2023, le trafic aérien transporte 4,3 millions de passagers, soit une baisse de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Cela représente 65 000 passagers en moins sur l'année.

Malgré un début d'année positif, le nombre de voyageurs aériens se tasse dès le mois d'avril et affiche, aux mois de juillet et août, une baisse de 4 %.

Les deux aéroports de Corse-du-Sud, Figari et Ajaccio, enregistrent une baisse de fréquentation de 3 % et 5 %. À l'inverse en Haute-Corse, dans les aéroports de Calvi et Bastia, le trafic progresse de 5 % et 1 % par rapport à 2022 ► **figure 2**.

Sur les lignes à destination française, le trafic s'élève à 3,8 millions de passagers en 2023. Il est en recul de 1,6 % par rapport à 2022 et représente 87 % du trafic aérien régional. Les trajets avec l'étranger sont moins affectés par ce repli (-0,9 %). Les principales liaisons aériennes internationales sont la Suisse (36 % des passagers sur les lignes avec l'étranger) et la Belgique (20 %). Elles enregistrent une baisse de fréquentation compensée par une forte augmentation du trafic de passagers sur les liaisons reliant la Corse à la Grande-Bretagne, au Portugal et à l'Italie. Ensemble, ces lignes représentent aujourd'hui 15 % du flux des passagers étrangers.

Le trafic des compagnies low cost recule

Avec 157 000 passagers en moins en 2023, c'est dans les compagnies low cost que la baisse du nombre de voyageurs dans l'aérien est la plus forte (-8,6 %). Cette tendance explique en partie le repli de la fréquentation estivale régionale. Ces compagnies représentent 39 % de la desserte aérienne. Entre mai et octobre, elles concentrent 90 % du trafic. Volotea et easyJet pèsent respectivement pour 47 % et 32 % des liaisons low cost.

En 2023, Air Corsica progresse de 6 %, la compagnie régionale transporte un voyageur sur deux dans le trafic aérien global. Air France, en revanche, affiche un recul de 7 %.

Le trafic maritime se maintient à flot

En 2023, avec 3,8 millions de voyageurs transportés sur les lignes régulières, le trafic maritime (hors croisiéristes) se maintient par rapport à 2022 (+0,5 %). Si, à l'instar de l'aérien, il baisse de 4 % en juillet et août, il compense ce reflux grâce à la hausse du nombre de voyageurs en avant et arrière-saison (avril, mai et septembre).

Les échanges avec les ports français reculent de 5 % par rapport à 2022 tandis que les lignes avec l'Italie progressent de 11 % sur la même période.

Le trafic de passagers progresse dans les ports de Bastia et d'île-Rousse. L'augmentation est plus marquée à Bonifacio et elle est particulièrement remarquable à Propriano (+41 %) qui profite de rotations estivales supplémentaires. Les ports d'Ajaccio et Porto-Vecchio, en revanche, ont accueilli moins de voyageurs qu'en 2022 ► **figure 3**.

Toulon, qui représente 56 % du trafic de passagers sur les lignes françaises, enregistre une baisse de 11 % du nombre de passagers, Nice est également en repli de 6 %, seul le port de Marseille est en hausse de 8 %. Entre la Corse et l'Italie, le nombre de voyageurs augmente sur les trois principales liaisons : Livourne (+8 %), Gênes (+57 %) et Santa Theresa (+13 %).

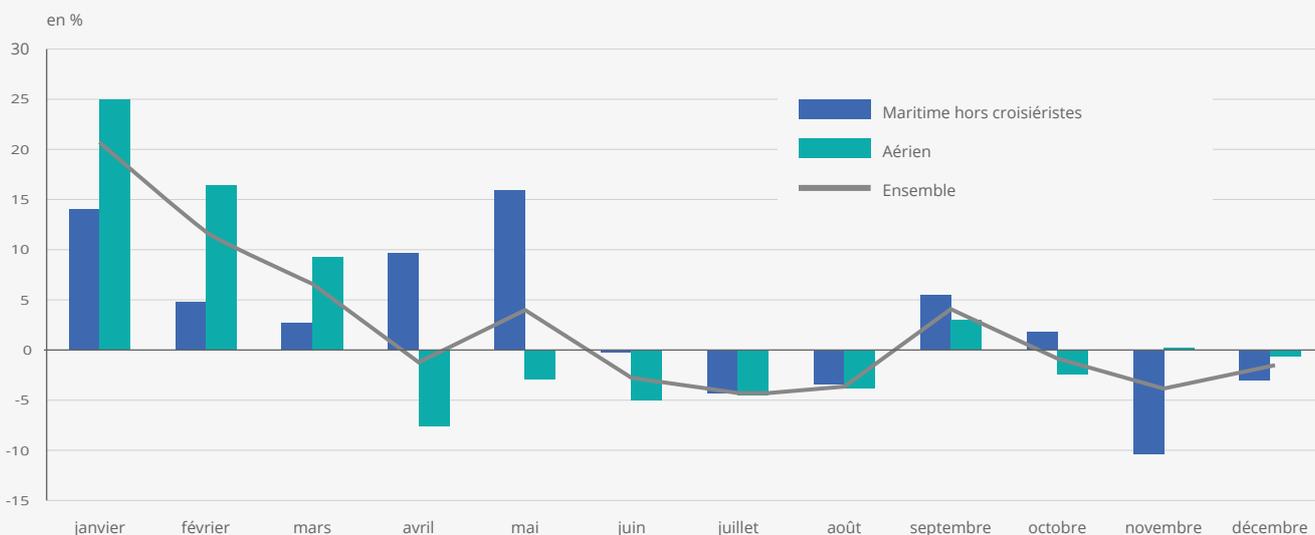
En 2023, la Corsica Ferries transporte un passager sur trois sur l'ensemble des liaisons Corse-continent et Corse-Italie. Son trafic est cependant en repli de 7 % sur un an. La Corsica Linea, qui assure 15 % des flux maritimes, voit son trafic légèrement augmenter (+1,3 %). La Méridionale affiche une hausse assez nette avec un tiers de passagers en plus. Enfin, sur Ichnusa Lines et sur Moby Lines, qui desservent exclusivement les ports italiens au départ d'Ajaccio, Bastia ou Bonifacio, le trafic progresse respectivement de 18 % et 32 %.

Martine Agostini, Jean Walgenwitz (DREAL)

► Pour en savoir plus

- Observatoire régional des transports de la Corse.
- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse.

► 1. Évolution du nombre de passagers transportés selon le type de trafic en 2023 par rapport à 2022



► 2. Trafic aérien

Aéroports	2019	2020	2021	2022	en milliers de passagers au départ et à l'arrivée	
					2023	Évolution 2023/2022 (en %)
Ajaccio	1 617	940	1 409	1 660	1 610	-3,0
Bastia	1 560	812	1 196	1 487	1 499	0,8
Calvi	336	182	291	345	362	4,9
Figari	748	472	787	907	863	-4,9
Total Corse	4 262	2 406	3 683	4 399	4 334	-1,5
dont Low cost	1 670	858	1 626	1 833	1 676	-8,6
Corse-continent	3 616	2 242	3 357	3 823	3 763	-1,6
Corse-étranger	647	164	326	576	571	-0,9

Note : Les totaux et les évolutions sont calculés sur des données non arrondies.

Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal).

► 3. Trafic maritime sur lignes régulières

Ports	2019	2020	2021	2022	en milliers de passagers au départ et à l'arrivée	
					2023	Évolution 2023/2022 (en %)
Ajaccio	941	641	800	923	853	-7,6
Bastia	2 116	1 145	1 468	1 992	2 053	3,1
Bonifacio	289	82	114	226	248	10,1
L'Île-Rousse	337	217	355	397	403	1,4
Porto-Vecchio	183	159	210	214	186	-13,3
Propriano	59	46	58	70	99	41,2
Total Corse	3 924	2 289	3 004	3 822	3 841	0,5
Corse-continent	2 528	1 731	2 249	2 532	2 413	-4,7
Corse-Italie	1 397	558	756	1 291	1 429	10,7

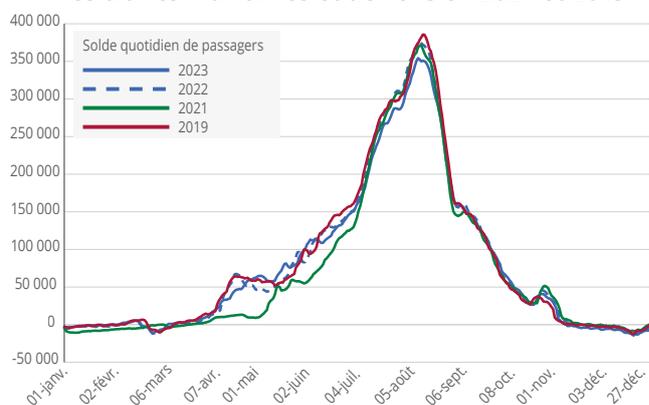
Note : Les totaux et les évolutions sont calculés sur des données non arrondies.

Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal).

► Encadré – 354 000 personnes de plus sur l'île à la mi-août

Du 9 juillet au 28 août 2023, le solde des arrivées et départs de passagers se traduit par la présence quotidienne de 200 000 à 350 000 personnes supplémentaires à la population insulaire. Les visiteurs sont plus de 300 000 entre le 1^{er} et le 20 août. Le 09 août 2023, point culminant de la fréquentation estivale, la Corse accueille 354 000 personnes de plus que sa population résidente estimée à 351 000 habitants. Ce pic de fréquentation était de 378 000 un an plus tôt ► [figure 4](#).

► 4. Variation de population quotidienne générée par les trafics maritimes et aériens en 2021 et 2019



Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal).

Coup de frein sur la fréquentation des campings, des hôtels et des autres hébergements collectifs de tourisme

En 2023, en Corse, l'activité des hébergements touristiques marchands ralentit. Les touristes résidant en France arbitrent leurs dépenses dans un contexte inflationniste et la réouverture des frontières. Avec 10 millions de nuitées, la fréquentation touristique des hôtels, campings et Autres Hébergements Collectifs de Tourisme (AHCT) régresse de 7 % après le rebond de 2022. Les campings sont les grands perdants de l'année 2023, toutes provenances confondues. À l'image des hôtels, la clientèle résidente fait surtout défaut aux AHCT au plus fort de la saison touristique.

Une fréquentation touristique en repli dans l'hébergement marchand

En 2023, en Corse, avec 10 millions de nuitées, la fréquentation dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) régresse de 7 % par rapport à 2022. Elle progresse pourtant de 2 % en France métropolitaine ► **figure 1**. En Corse, elle est essentiellement pénalisée par le repli de la clientèle venant de France (résidente), dans l'ensemble des hébergements, et ce malgré la présence accrue de la clientèle en provenance de l'étranger (les non-résidents). En 2023, les nuitées non-résidentes augmentent de 3 % par rapport à 2022 sur l'île, et la hausse est encore plus nette au niveau de la France métropolitaine (+10 %). Le contexte inflationniste et la pleine réouverture des frontières pèse sur l'arbitrage de touristes provenant de France. Ils expliquent en partie la perte de cette clientèle, pourtant très présente pendant la crise sanitaire, pour laquelle les destinations internationales redeviennent une possibilité.

Les campings payent le plus lourd tribut

Entre avril et septembre, le nombre de nuitées passées dans les campings de Corse, régresse de 11 % par rapport à 2022 pour s'établir à 3,9 millions ► **figure 2**. En 2023, la Corse est ainsi la seule région métropolitaine dont le niveau de fréquentation dans les campings recule, comptabilisant une baisse de 482 000 nuitées. En France métropolitaine, le nombre de nuitées dans l'hébergement de plein air progresse pourtant de 4 %. Les campings d'Île-de-France, Centre-val-de-Loire et Grand-Est enregistrent un regain d'attractivité très net avec une hausse de fréquentation qui se situe entre 13 % et 16 % en un an. Les températures plus clémentes de ces régions, et un arbitrage

budgétaire plus contraint, orientent probablement le choix des campeurs métropolitains.

Par rapport à 2022, au cours des mois d'avril à juin, le niveau de fréquentation dans les campings de Corse recule de 10 % quelle que soit la provenance des touristes. Le déficit se creuse davantage au cours de la haute-saison, et atteint -12 % entre juillet et août par rapport à l'année précédente ► **figure 3**. Il s'atténue au mois de septembre mais la fréquentation demeure 7 % en deçà de son niveau de 2022. Contrairement à l'hôtellerie insulaire, l'hébergement de plein air, en déficit d'une clientèle résidente (-17 %) ne bénéficie pas du retour des campeurs en provenance de l'étranger (-1 %). En particulier, les campings classés 3, 4 et 5 étoiles perdent 11 % de nuitées par rapport à 2022.

Dans les AHCT, les touristes résidents font défaut au plus fort de la saison

De janvier à décembre 2023, en Corse, la fréquentation atteint 3,2 millions de nuitées dans les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT – surtout des résidences de tourisme et des villages de vacances), soit 5 % de moins qu'en 2022. Ce mode d'hébergement représente près d'un tiers des nuitées touristiques, il est plus prisé que les hôtels contrairement au niveau national.

Les nuitées sont en hausse de 18 % par rapport à 2022 entre janvier et mars, et de 10 % entre septembre et décembre. En revanche, elles se replient de 6,3 % entre avril et août, or cette période concentre les trois quarts des nuitées ► **figure 4**. La clientèle résidente fait d'autant plus défaut (-8 % sur ces cinq mois) qu'elle représente huit nuitées sur dix dans ce type d'hébergement. Toutefois, depuis 2022, les AHCT retrouvent une clientèle non-résidente dont le nombre de nuitées progresse de 2,7 % en 2023.

Dans les hôtels, l'afflux touristique venant de l'étranger ne compense pas l'absence des touristes résidents

En 2023, les hôtels de Corse enregistrent 3 millions de nuitées. Le repli de fréquentation atteint 4 % par rapport à son niveau de 2022, soit 135 800 nuitées de moins ► **figure 5**. La Corse est ainsi la seule région de France métropolitaine à afficher un tel recul, loin derrière la Normandie (-1 %). Au niveau national, le nombre de nuitées progresse dans les hôtels de 3 %.

Malgré la présence accrue des touristes en provenance de l'étranger (+13 % de nuitées par rapport à 2022), la désaffection de la clientèle résidente (-9 %) pèse sur la fréquentation hôtelière globale. Les hôteliers sont de surcroît confrontés à des difficultés de recrutement dès le début de saison.

Dans les hôtels classés 3 étoiles, qui concentrent plus de la moitié de nuitées passées dans le parc hôtelier insulaire, la fréquentation décroît de 4 %. Seuls les établissements haut de gamme (4 et 5 étoiles) tirent leur épingle du jeu, avec un niveau de fréquentation supérieur à celui de 2022.

Alors que le mois d'avril laisse présager une saison bien orientée avec un nombre de nuitées supérieur à 2022, les perspectives s'assombrissent dès le mois de mai ► **figure 6**. Entre juin et septembre, la Corse est la région la plus déficitaire avec une fréquentation hôtelière de 8 % inférieure à celle de l'année précédente.

Or, cette période concentre 85 % des nuitées hôtelières. En arrière-saison, la fréquentation fluctue sans apporter de réelle embellie.

In fine, en 2023, le taux d'occupation des chambres de l'hôtellerie insulaire est de 59 %, de 2 points inférieur à celui de 2022. ●

Marie-Pierre Nicolai (Insee)

► 1. Nombre de nuitées selon le type d'hébergement

Type d'hébergements	Corse		France Métropolitaine	
	Nombre en 2023 (milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (%)	Nombre en 2023 (milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (%)
Hôtels	2 978	-4,4	212 736	2,6
Campings	3 918	-11,0	141 673	4,4
AHCT	3 187	-4,8	94 854	-1,5
Total	10 083	-7,2	449 263	2,3

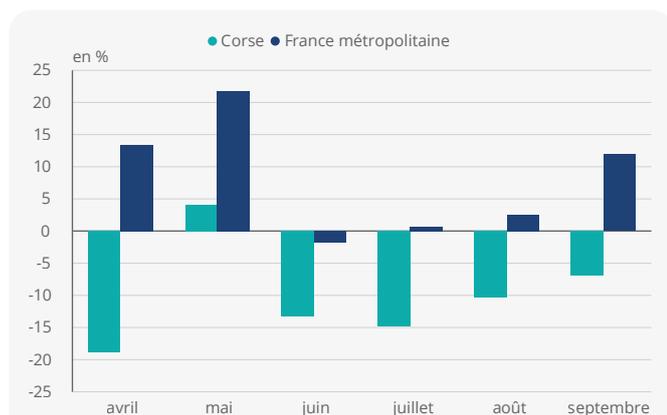
Note : AHCT pour autres hébergements collectifs touristiques ; données définitives.
Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 2. Nombre de nuitées dans les campings selon la catégorie

Catégorie	Nombre de nuitées en 2023 (milliers)		Évolution entre 2022 et 2023 (%)	
	Corse	France métropolitaine	Corse	France métropolitaine
Non classés	266	6 023	-7,2	11,8
classés	3 652	135 650	-11,2	4,1
1-2 étoiles	561	13 676	-14,2	-0,6
3 étoiles	1 446	36 821	-11,2	-1,4
4-5 étoiles	1 644	85 154	-10,2	7,5
Total	3 918	141 673	-11,0	4,4

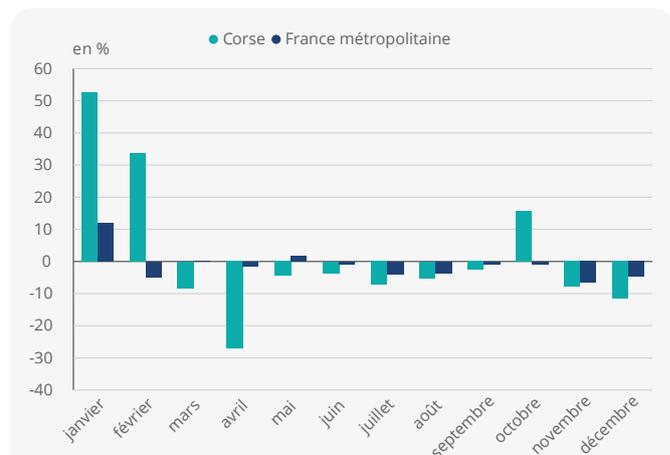
Notes : Données définitives.
Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 3. Évolution du nombre de nuitées totales dans les campings en 2023 par rapport au même mois de 2022



Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 4. Évolution du nombre de nuitées totales dans les AHCT en 2023 par rapport au même mois de 2022



Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 5. Nuitées dans les hôtels selon la catégorie

Catégorie	Nombre de nuitées en 2023 (milliers)		Évolution entre 2022 et 2023 (%)	
	Corse	France entière	Corse	France entière
Non classés	194	22 426	-14,2	-10,5
Classés	2 785	195 004	-3,6	4,4
1-2 étoiles	390	43 437	-9,9	2,6
3 étoiles	1 669	85 281	-4,1	3,0
4-5 étoiles	725	66 285	1,4	7,6
Total	2 978	217 429	-4,4	2,7

Notes : Données définitives.
Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

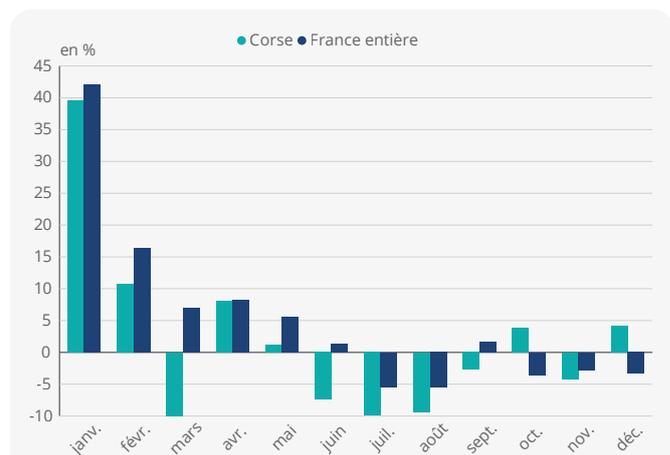
► Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Couverture des saisons touristiques : les données sont collectées d'avril à septembre dans les campings, et toute l'année dans les hôtels et les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT).

Révision des séries : à partir du 1^{er} janvier 2019, les données des hôtels, des campings et des AHCT non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions.

► 6. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2023 par rapport au même mois de 2022



Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► Pour en savoir plus

- **Caruso D., Nicolai M.P.,** « Tourisme en Corse : en 2023, la tendance à la hausse est stoppée par le repli de la clientèle résidant en France », Insee Analyses Corse, n° 51, novembre 2023.

Définitions

Autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT)

Les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) sont les résidences hôtelières de tourisme, les villages de vacances et maisons familiales de vacances, les auberges de jeunesse et centres internationaux de séjour, les centres sportifs.

Appellation d'origine contrôlée (AOC)

L'AOC désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique qui donne ses caractéristiques au produit.

Appellation d'origine protégée (AOP)

L'AOP est l'équivalent de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

Catégories de demandes d'emploi établies par arrêté

Les demandeurs d'emploi sont les personnes inscrites sur les listes de France Travail. L'inscription sur ces listes est soumise à certaines conditions. Selon leur situation vis-à-vis de l'obligation de recherche d'emploi et de l'exercice ou non d'une activité, les demandeurs d'emploi sont regroupés en cinq catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle ;

- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi durant une semaine donnée
- être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines
- avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 29 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles.

Contrat d'engagement jeune

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent de la reconnaissance de travailleur handicapé), qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Mis en œuvre à la fois par France Travail et les missions locales depuis le 1^{er} mars 2022, il propose à ces jeunes éloignés de l'emploi un programme d'accompagnement intensif (avec un objectif de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine), et une mise en activité régulière. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum. Les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros, en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements. Contrairement à la Garantie jeunes qui s'inscrit nécessairement dans un Pacea, le CEJ ne peut pas être concomitant avec un Pacea.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats, d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale au moyen d'une formation en alternance.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet évènement.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition). Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à France Travail et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à pôle emploi en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Emploi salarié/ Emploi non salarié

Les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une

rétribution équivalente, avec un lien de subordination. Les non-salariés travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Emplois francs

Expérimenté à partir du 1^{er} avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1^{er} janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide financière lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

Encours de crédits

L'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.

Enquête de conjoncture de la Banque de France

L'enquête est réalisée courant janvier par la Banque de France auprès d'un échantillon d'entreprises de différents secteurs d'activité. Son but est d'apprécier dans de brefs délais les principales tendances de l'exercice précédent en matière d'activité, d'effectifs, d'investissements et de rentabilité, ainsi que les perspectives pour l'année qui commence. Cette enquête n'est pas exhaustive, sont exclues du champ de l'étude les entreprises agricoles.

Enquêtes de fréquentation touristique

L'enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques a pour objectif l'observation conjoncturelle de la fréquentation et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique.

Elle couvre trois types d'établissements : les hôtels, les campings et les autres hébergements collectifs de tourisme (auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres sportifs, résidences de tourisme et résidences hôtelières, maisons familiales de vacances et villages de vacances). Les confinements successifs et restrictions de déplacements durant la crise sanitaire ont pesé sur les hébergements touristiques. Dans ce contexte, l'Insee a choisi de réduire leur charge en réalisant des enquêtes allégées, moins détaillées, conduisant à une livraison de résultats plus agrégés. Les résultats plus détaillés sont de nouveau

disponibles à partir de l'été 2021, concernant notamment la fréquentation internationale.

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Estimations d'emploi localisées / Estel

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié ».

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

France Travail (ex : pôle emploi)

Au 1^{er} janvier 2024, en application de la loi pour le plein emploi, Pôle emploi évolue et devient France Travail. France Travail est le service public de l'emploi en France. Il a pour mission d'une part, d'accompagner tous les demandeurs d'emploi vers le retour à l'emploi, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés ; d'autre part de guider les entreprises dans leurs recrutements.

Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations, ainsi que d'équipements communs.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

Indication géographique protégée (IGP)

Désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroulent au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Insertion par l'Activité Économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) consiste en un accompagnement dans l'emploi destiné à aider les personnes très éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer un contrat de travail, doublé d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins d'accès à l'emploi. En complément de l'accompagnement dispensé, les salariés peuvent bénéficier de formations adaptées à leurs besoins.

Intérim / Travail intérimaire / Travail temporaire

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

Investissement

Les investissements corporels sont les investissements en actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production (constructions, installations techniques, matériel et outillage industriels...).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui a été autorisé par

un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable. Un permis de construire pour un logement individuel peut correspondre à plusieurs maisons individuelles, à ne pas confondre dans ce cas avec un logement collectif.

Logement collectif

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (i.e. creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

Low Cost

Stratégie commerciale consistant à proposer un bien ou un service (transport aérien, par exemple) à un prix inférieur à ceux que pratiquent habituellement les entreprises concurrentes.

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France

depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nuitée

Le nombre de nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea)

Mis en place à partir de 2017, le Pacea est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le Pacea est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune en Pacea, destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés du secteur non-marchand (CUI-CAE) sont transformés en parcours emploi compétences. Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public (PEC « tout public », PEC QPVZRR, PEC Jeunes).

Population active (BIT)

La population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

Population active occupée / personne en emploi (BIT)

Une personne en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Salaire mensuel de base (SMB)

Le SMB correspond à la composante sous-jacente du SMPT, à côté de la composante conjoncturelle affectée notamment par les versements de primes et les heures supplémentaires.

Services aux entreprises

Les services rendus aux entreprises regroupent globalement les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien.

Services aux particuliers

Les services aux particuliers se caractérisent par la mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle principalement à destination des particuliers (ou ménages), même si certains d'entre eux concernent également les entreprises.

SIFIM

Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) mesurent les services d'intermédiation liés à l'octroi

de crédits et à la gestion des dépôts par les banques. L'imputation de SIFIM majore l'évolution des revenus du patrimoine dans un contexte de remontée de taux d'intérêt ainsi que le prix de la consommation des ménages, mais l'effet de cette imputation sur l'évolution du pouvoir d'achat du RDB est faible (encadré 2 de l'IP n° 1997 « Les comptes de la Nation en 2023 »).

Sit@del2

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de la Transition écologique (MTE). Les mouvements relatifs à la vie du permis (autorisations, annulations, modificatifs, déclarations d'ouverture de chantier) sont exploités à des fins statistiques.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage) au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.

Tourisme

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année.

Touriste

Visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement pour un motif professionnel ou privé.

- **Résident (au sens du tourisme) :** personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.
- **Non-résident (au sens du tourisme) :** personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France. ●

L'activité économique ralentit sans entrer en récession

Insee Conjoncture Corse Bilan économique 2023

n° 49

Juin 2024

Fruit d'une collaboration entre l'Insee, la Banque de France, la Draaf, la Dreal, la Dreetts, et la Drfip, ce bilan dresse un panorama de la situation économique de la Corse en 2023.

Sur l'île, l'année est marquée par une activité économique en légère croissance, mais celle-ci est en retrait par rapport aux années précédentes. Le ralentissement de l'économie est en partie lié à des chocs exogènes. Si l'inflation redescend suite au pic de 2022, elle induit des arbitrages budgétaires pour les habitants et les touristes.

Ainsi, la baisse de la fréquentation touristique conjuguée à une activité en berne dans la construction font de 2023 une année en demi-teinte. L'industrie tire son épingle du jeu et l'agriculture profite de la bonne tenue de la viticulture et de l'agrumiculture.

L'emploi se stabilise après douze années de croissance ininterrompue dans l'île. Le taux de chômage remonte un peu, tout en restant bien en deçà du niveau national.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr

